



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 026

Le lundi 29 mars 2021

Président : M. Chris Warkentin



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le lundi 29 mars 2021

• (1400)

[Traduction]

Le président (M. Chris Warkentin (Grande Prairie—MacKenzie, PCC)): La séance est ouverte.

Nous commençons la 26^e séance du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes. Nous poursuivons l'étude des questions de conflits d'intérêts et de lobbying en relation avec les dépenses liées à la pandémie. Notre réunion sera diffusée sur le Web, à partir du site Internet de la Chambre des communes.

La situation est inhabituelle puisque la réunion avait été convoquée conformément aux attentes de la Chambre, à l'ordre de la Chambre, mais qu'au lieu d'entendre les témoins qui étaient prévus, nous recevons M. Pablo Rodriguez...

Monsieur Poilievre, nous vous écoutons.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je voudrais préciser que M. Rodriguez ne remplace pas les témoins qui devaient comparaître, mais qu'il s'ajoute à eux. Nous lui souhaitons la bienvenue. En tant que parlementaires, nous nous réjouissons de pouvoir entendre le leader du gouvernement à la Chambre s'il souhaite témoigner devant un comité chargé de l'éthique pour se soulager la conscience, mais cela ne remplace évidemment pas la motion voulant que le premier ministre ou son personnel compareisse.

Le président: Oui. C'est le comité qui, évidemment, me dira ce qu'il entend faire. Cependant, nous devons également nous conformer à la volonté de la Chambre des communes, qui avait une longue liste d'exigences. Par conséquent, vous avez raison de dire que le programme d'aujourd'hui ne remplace pas ce qui était prévu dans l'ordre de la Chambre.

Un certain nombre de personnes veulent prendre la parole maintenant.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): J'invoque le Règlement. Hier...

Le président: M. Barrett, M. Angus, M. Fortin et Mme Shanahan souhaitent intervenir.

Nous allons commencer avec M. Barrett.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Merci, monsieur le président et chers collègues.

Comme vous l'avez dit, la situation est inhabituelle. Il existe toujours un précédent et je voudrais le rappeler.

Le légiste parlementaire, M. Walsh, a déclaré ceci en 2010, lors d'une audience de ce comité:

le premier ministre, et n'importe quel ministre, n'a pas le pouvoir d'empêcher quelqu'un de comparaître devant un comité.

Vu les fonctions ministérielles du personnel politique, le comité n'aurait peut-être pas le loisir de lui poser toutes les questions qu'il voudrait, mais outre les députés, les sénateurs et le gouverneur général, tout le monde a le devoir de se présenter lorsqu'il est cité à comparaître devant un comité.

Je pense que ce point de vue est très important dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Je m'attends à ce qu'un moment donné, le Comité discute des instructions à donner pour que le légiste parlementaire vienne témoigner sur cette question.

Nous devons nous réunir aujourd'hui conformément à un ordre de la Chambre, adopté par la majorité des députés. Cet ordre est l'expression de la volonté des Canadiens concernant la comparution de certains témoins et la production de certains documents. Issu de la discussion entreprise par le Comité et poursuivie à la Chambre jeudi, l'ordre donne une option au gouvernement, à savoir que des personnes doivent comparaître devant le Comité, soit M. Rick Theis, M. Amitpal Singh et M. Ben Chin. L'ordre exige aussi du Bureau du Conseil privé qu'il produise des rapports de diligence raisonnable et qu'une personne soit citée à comparaître devant le Comité permanent de la défense nationale.

Le leader du gouvernement a déclaré à la Chambre que le gouvernement indiquerait aux personnes citées de ne pas comparaître. Il a répété la même chose hors de l'enceinte des Communes.

La motion, qui a été adoptée par la majorité des députés et qui exprime donc la volonté des Canadiens de voir comparaître les personnes citées, prévoit une autre option pour le gouvernement, soit de faire comparaître une personne à la place des témoins, et cette personne, c'est le premier ministre Trudeau.

Le gouvernement avait donc ces options, et nous nous trouvons maintenant dans une situation où le porte-parole du gouvernement, c'est-à-dire le leader du gouvernement à la Chambre, fait des déclarations publiques où il affirme que le gouvernement compte défier un ordre de la Chambre. Cela empêche les Canadiens d'obtenir des réponses. Le Comité ne peut pas faire son travail, et c'est nettement une violation...

• (1405)

Le président: Monsieur Dong, vous avez la parole.

M. Han Dong (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Sans vouloir manquer de respect à M. Barrett, je voudrais savoir si nous sommes en train de débattre ou si nous sommes encore en train de discuter des recours au Règlement. J'ai écouté vos instructions au sujet de la façon dont nous allions procéder. Je pense que le ministre pourrait nous donner des réponses concernant certaines questions soulevées par M. Barrett.

Le président: Nous sommes en train de discuter du recours au Règlement.

Chers collègues, nous avons manifestement un témoin qui s'est porté volontaire. Il n'a pas reçu l'ordre de venir témoigner devant nous, et les membres du Comité ne lui ont pas demandé de se présenter devant eux.

Le leader du gouvernement à la Chambre, M. Rodriguez, est présent et il est prêt à témoigner maintenant. Il nous reste à déterminer si le Comité veut effectivement l'entendre.

M. Rodriguez n'a pas été invité par le Comité. La Chambre des communes ne lui a pas donné l'ordre de venir ici. Je pense que, vu mes fonctions de président, il est de mon devoir de déterminer si le Comité souhaite entendre ce témoin qui est venu sans qu'on le lui demande.

Monsieur Dong, la parole est à vous.

M. Han Dong: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pensais que M. Rodriguez avait été convoqué.

Le président: Vous vous trompez. Il s'est porté volontaire.

Mme Shanahan souhaite également invoquer le Règlement.

Mme Brenda Shanahan (Châteauguay—Lacolle, Lib.): Oui, j'invoque le Règlement puisqu'en fait, les membres du Comité ont reçu une version modifiée de l'avis de convocation à la réunion d'aujourd'hui...

Le président: C'est exact.

Mme Brenda Shanahan: ... et cet avis dit que M. Rodriguez sera présent à la réunion d'aujourd'hui.

Le président: Oui, madame Shanahan, j'ai effectivement envoyé un avis indiquant que le leader allait être présent, mais je n'avais pas l'accord du Comité pour ce faire. J'ai agi arbitrairement.

Je dois maintenant bien servir le Comité. S'il décide qu'il ne veut pas entendre une personne qui n'a pas été convoquée à la réunion et que la Chambre ne nous a pas donné l'ordre d'entendre, alors il sera de mon devoir de respecter le souhait des membres du Comité.

Nous revenons à la liste des personnes qui veulent intervenir, et je redonne la parole à M. Barrett.

Il serait bon que nous puissions prendre une décision parce que nous disposons de trois heures seulement pour la réunion.

Monsieur Barrett, vous avez la parole.

M. Michael Barrett: Monsieur le président, vous avez tout à fait raison de dire que le témoin n'a pas été invité, mais a plutôt demandé à venir comparaître. Un membre du Conseil privé de la Reine, le leader du gouvernement à la Chambre, souhaite témoigner devant nous. Nous disposons d'une plage horaire qui est vide, cet après-midi, dans notre calendrier, parce que le témoin auquel la Chambre avait ordonné de venir témoigner n'est pas là. Alors, voyons ce que le leader du gouvernement est prêt ou capable de nous offrir comme réponses à nos questions. Toutefois, par la suite, nous devons déterminer, avec l'aide du légiste parlementaire, ce qu'il convient de faire en ce qui a trait au refus de comparaître.

Le président: Monsieur Angus, nous vous écoutons.

M. Charlie Angus: Merci.

Je m'étais inscrit dans la liste des intervenants parce que je voulais invoquer le Règlement pour une autre raison. J'espérais qu'avant la discussion actuelle, je pourrais aborder une question de manière à ce que nous la réglions, mais je vais en parler maintenant et je vais aussi donner mon point de vue sur le sujet actuel.

Je voulais soulever la question des lettres que nous recevons de la part des avocats de Victor Li pour que nous puissions savoir clairement à quoi nous en tenir pour la suite des choses. J'ai été très surpris de découvrir que les avocats de Victor Li répondaient au Comité par l'entremise de Twitter, plutôt que de s'adresser au Comité lui-même. Je n'ai jamais vu cela auparavant, et ce n'est pas la façon normale de procéder.

J'ai été très surpris de voir les allégations contenues dans les lettres. J'espère grandement que la santé de M. Li est bonne, je tiens à le dire. Il ne s'agit pas de lui causer un stress indu, mais notre comité s'est entendu pour lui envoyer une sommation si nous n'avions pas de réponse de sa part. Je suis très surpris de voir qu'il nous répond en faisant valoir ses droits en vertu de la Loi sur la preuve au Canada. S'inquiète-t-il d'une enquête criminelle dont nous ne connaissons pas l'existence?

Selon la lettre des avocats, les questions auxquelles M. Li n'a pas répondu étaient des questions complémentaires. C'est inexact. Nous lui avons posé des questions fondamentales. Nous l'avons questionné sur la structure organisationnelle. Huit mois plus tard, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que personne parmi nous n'a la moindre idée de la structure de l'organisme UNIS. Nous n'en connaissons pas les immenses propriétés immobilières, les activités parallèles, les entreprises privées, à but lucratif, et les sociétés fictives. Or, M. Li peut nous donner cette information.

Les avocats de M. Li ont déclaré qu'il faudrait des mois pour nous fournir une liste indiquant les emplacements des écoles construites, comme nous le lui avons demandé. Cette affirmation me semble ridicule. Il devrait être passablement simple, pour un organisme qui est actif dans la construction d'écoles pour les enfants, de retrouver une telle liste. D'ailleurs, je constate que, dans sa publicité, l'organisme UNIS affirme s'être doté d'un mécanisme de reddition de comptes qui permet aux donateurs de connaître l'utilisation qui est faite de leur argent. Alors, il devrait être facile de nous donner la liste que nous demandons.

J'ai lu avec étonnement, dans la dernière lettre, qu'ils ne connaissent personne, au sein de l'organisme UNIS, qui soit capable de retrouver cette information. Notre comité parlementaire doit-il en conclure que, dans un organisme qui a des propriétés et d'autres actifs valant des millions de dollars, personne, à part un homme qui est absent depuis huit mois pour cause de maladie, n'est capable de trouver les réponses aux questions que nous avons posées, même si nous sommes prêts à envoyer une sommation, au besoin, pour les obtenir?

Je vous pose la question, monsieur le président. Je pense que le strict minimum serait que nous demandions un billet du médecin. Nous avons prolongé le délai. Ils disaient ne pas pouvoir respecter l'échéance, alors nous avons accepté un report. Toutefois, nous devrions prendre la chose au sérieux. Si une personne a des problèmes de santé et qu'elle diffuse des gazouillis sur Twitter à propos de ces problèmes, je respecte cela au plus haut point, mais je pense également que nous devrions obtenir un certificat médical. Donc, je voudrais demander à mes collègues s'ils sont d'accord avec moi pour faire cette demande et obtenir le certificat. C'est la première question que je pose.

Pour ce qui est de la question de la réunion d'aujourd'hui, je dirais que j'aime beaucoup M. Rodriguez. Nous nous connaissons depuis longtemps. Je ne sais pas ce qu'il pourrait offrir à notre comité. Par respect, je suis prêt à entendre ce qu'il a à dire, mais je tiens aussi à rappeler à mes collègues que notre comité devra bientôt étudier un projet de loi. Nous devons terminer ce rapport, que je considère comme prioritaire, tout comme l'étude sur Pornhub parce qu'un peu partout dans le monde, des gens souhaitent que nous la terminions. Donc, j'exhorte mes collègues à bien faire ce travail.

La solution consisterait peut-être à demander l'avis du légiste parlementaire. Nous pourrions ainsi trouver une issue au lieu de tomber dans l'obstruction systématique. J'inviterais donc mes collègues à donner la parole à M. Rodriguez. Voyons si ce qu'il a à dire peut nous être utile dans le cadre de notre étude, puis nous déciderons ce qu'il convient de faire à propos des trois témoins auxquels le Parlement a demandé de comparaître, mais qui ne sont pas venus.

• (1410)

Le président: Merci, monsieur Angus. Je vais considérer que ce que vous venez de nous dire équivaut à un préavis de motion visant à exiger une attestation médicale de l'état de santé de M. Li.

M. Charlie Angus: Puis-je présenter cette motion maintenant? Comment voulez-vous que je m'y prenne?

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement.

Le président: Madame Shanahan, je pense que nous allons peut-être régler la question.

Monsieur Angus, je considère que vous venez de nous donner un préavis de motion et je vous demanderais de la fournir par écrit à la greffière, ce qui nous serait utile également.

Je cède maintenant la parole à M. Fortin.

[Français]

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Merci, monsieur le président.

Il y a quelque chose de grave qui se passe ici, aujourd'hui. Je comprends que le leader du gouvernement à la Chambre a décidé de témoigner devant le Comité. Je suis d'accord avec vous, monsieur le président, que le Comité a sûrement intérêt à entendre ce que...

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le volume du son de M. Fortin est très faible.

[Traduction]

Le président: Madame Shanahan invoque le Règlement.

Nous avons un problème technique.

Pourrions-nous faire un autre test de son pour voir si nous vous entendons bien, monsieur Fortin?

[Français]

M. Rhéal Fortin: Oui. Ici, tout me semble conforme.

[Traduction]

Le président: Pourriez-vous rapprocher légèrement votre microphone de votre bouche?

[Français]

M. Rhéal Fortin: M'entendez-vous mieux?

[Traduction]

Le président: Il me semble que tout le monde peut vous entendre, sauf Mme Shanahan.

Le problème technique se trouve peut-être de votre côté, madame Shanahan. Vous devriez probablement chercher à le résoudre.

Monsieur Fortin, c'est à vous de parler.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Merci, monsieur le président.

Je disais donc que nous sommes devant une situation assez inusitée en ce qui regarde le motif de notre rencontre d'aujourd'hui, qui était d'entendre un témoin qui n'est pas ici.

Par ailleurs, dans un deuxième temps, le leader du gouvernement à la Chambre nous dit qu'il a des choses à nous dire au sujet de notre étude sur le scandale du mouvement UNIS. Je veux bien que nous l'entendions. Je pense que c'est également le souhait de mes collègues du Comité. Nous entendrons M. Rodriguez, et c'est tant mieux.

Toutefois, un ordre a été donné, monsieur le président. Nous ne sommes plus dans le cadre des invitations que les comités peuvent envoyer à des témoins. Jeudi dernier, il y a eu un débat à la Chambre qui a duré à peu près toute la journée et qui portait sur l'opportunité d'adopter la motion de M. Barrett visant à convoquer certains témoins. La motion a été débattue, amendée et adoptée le jeudi 25 mars dernier. Cette motion ordonnait à M. Rick Theis de témoigner devant ce comité aujourd'hui, à 14 heures. Il n'y est pas.

La motion prévoyait également que le premier ministre pouvait, s'il le souhaitait, comparaître à la place de M. Rick Theis. Je constate que le premier ministre n'est pas là, à moins qu'il soit caché quelque part.

Alors, monsieur le président, avant qu'on prenne une décision sur la comparution de M. Rodriguez ou de quiconque, je voudrais d'abord déposer une motion. Je propose que le Comité constate l'absence du témoin qui avait été convoqué par la Chambre des communes...

• (1415)

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement. On ne peut pas déposer une motion dans le cadre d'un rappel au Règlement.

[Traduction]

Le président: Pardon, madame Shanahan. Je ne vous ai pas encore donné la parole, mais je vois que vous souhaitez invoquer le Règlement.

Nous vous écoutons, madame Shanahan.

[Français]

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, on ne peut pas déposer une motion dans le cadre d'un rappel au Règlement.

[Traduction]

Le président: Je pensais que vous alliez intervenir concernant le recours au Règlement, madame Shanahan.

Actuellement, nous sommes en train de débattre de l'idée d'entendre le témoin présent parce que les membres du Comité n'ont pas décidé s'ils allaient le faire, alors je redonne la parole à M. Fortin.

Je vous remercie de votre aide, madame Shanahan, mais il serait plus constructif que vous me textiez vos suggestions.

Monsieur Fortin, veuillez continuer.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Monsieur le président, je n'ai pas invoqué le Règlement, nous commençons le débat.

Respectueusement, monsieur le président, la Chambre vous a ordonné de convoquer le Comité pour deux heures aujourd'hui afin d'entendre M. Rick Theis. Vous nous avez convoqués, conformément à l'ordre de la Chambre. Nous sommes ici. Nous constatons l'absence de M. Theis ainsi que celle du premier ministre.

Je propose donc que notre comité fasse immédiatement rapport à la Chambre, l'avisant que le témoin à qui elle avait ordonné d'être présent aujourd'hui n'y est pas et que le premier ministre n'y est pas non plus. Je propose que la Chambre fasse le suivi approprié et qu'elle prenne les décisions qu'elle jugera appropriées pour excuser ou sanctionner cette absence du témoin.

[Traduction]

Le président: C'est une motion, et puisqu'elle concerne le sujet dont nous débattons, nous allons entreprendre un débat et donner la parole à ceux qui veulent intervenir sur cette motion, puis nous voterons.

Nous débattons maintenant de la motion, alors nous allons donner la parole à tour de rôle aux personnes inscrites sur la liste que j'ai sous les yeux. Si des membres du Comité inscrits sur la liste souhaitent parler d'autre chose que de la motion, je les prie de me le faire savoir.

Je donne la parole à Mme Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, j'ai la main levée depuis le début. Je souhaite m'exprimer sur le recours au Règlement dont il a été question au départ. M. Poilievre a alors fait une affirmation, à laquelle vous avez souscrit sans en discuter avec nous, au sujet de la comparution de M. Rodriguez aujourd'hui. Nous devons respecter l'institution parlementaire, et le principe de la responsabilité ministérielle en fait partie. Un ministre est présent et il est prêt à répondre à nos questions.

En ce qui a trait à la motion adoptée par la Chambre et l'ordre qui en résulte, c'est le ministre qui va répondre à nos questions parce que c'est conforme au principe de la responsabilité ministérielle. Les membres du personnel ne sont pas élus. Ce ne sont pas eux qui font inscrire leur nom sur les bulletins de vote. Ce sont les ministres qui doivent répondre aux questions au nom du gouvernement.

Je veux que nous entendions M. Rodriguez, mais avant, je ne sais pas si M. Angus invoquait le Règlement ou si son intervention pouvait être qualifiée autrement, mais je voudrais lui répondre au sujet de M. Li.

Je suis choquée, mais peut-être que je ne devrais pas l'être parce que ce n'est pas la première fois que, dans une réunion de notre comité, on calomnie un Canadien qui, alors qu'il vaque à ses affaires, se fait entraîner malgré lui dans un dossier qui retient l'attention de notre comité...

• (1420)

M. Charlie Angus: J'invoque le Règlement.

Le président: Pardon, mais je vais simplement...

Mme Brenda Shanahan: Je suis désolé, mais c'est moi qui ai la parole maintenant.

Le président: Silence, je vous prie.

Monsieur Angus, je vais vous donner la parole sous peu pour invoquer le Règlement, mais actuellement, nous débattons de la motion de M. Fortin. Je pense que la première intervention portait là-dessus.

En ce qui a trait à M. Li, nous ne sommes pas actuellement en train de débattre de la motion. Un préavis a été donné que la motion nous serait communiquée, mais étant donné qu'elle n'a pas trait à la discussion actuelle, qui vise à déterminer si nous allons entendre M. Rodriguez et les témoins au cours de la présente réunion, je considère que ce n'est pas le temps de débattre de la motion. La réunion ne porte pas sur les travaux du comité, mais bien sur une question précise au sujet de laquelle nous devons entendre des témoins aujourd'hui.

Mme Shanahan, vous êtes la bienvenue si vous voulez intervenir dans le débat sur la motion de M. Fortin, car c'est le sujet dont nous parlons actuellement.

Monsieur Angus, vouliez-vous invoquer le Règlement?

M. Charlie Angus: Oui, merci, monsieur le président.

Mes interventions ont comme objectif de nous permettre de poser des questions et d'obtenir des réponses. Je le fais en toute franchise. Si Mme Shanahan veut chercher la chicane et attaquer personnellement tous les députés de l'opposition, c'est un choix qui lui revient. Je ne pense pas que ce soit sage, mais...

Le président: Je ne suis pas...

M. Charlie Angus: S'agissant de la motion de M. Fortin, peu importe que je sois pour ou contre, je suis prêt à suivre les règles et je pense que vous venez de rendre une décision judicieuse. Nous nous penchons sur la motion de M. Fortin et c'est ce dont nous débattons.

Le président: Il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

Madame Shanahan, je vous redonne la parole.

Mme Brenda Shanahan: Merci, monsieur le président.

Je suis prête à me battre pour les Canadiens n'importe quand, vous pouvez compter là-dessus, mais je conviens que la motion qui nous est soumise concerne la comparution de M. Rodriguez devant notre comité, de bonne foi. Son nom figure sur l'avis de convocation modifié. Il est présent et il s'attend à pouvoir s'adresser au comité. La pratique habituelle de notre comité et d'autres comités de la Chambre veut que nous fassions preuve de souplesse en ce qui concerne les témoins. Nous voulons certainement entendre les témoins qui peuvent nous être grandement utiles pour réaliser l'étude que nous avons entreprise.

D'ailleurs, nous savons que beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre ont déjà parlé du principe du gouvernement responsable appliqué au Canada, principe selon lequel le personnel ministériel ne détient pas l'autorité qui lui permettrait de prendre des décisions au nom des ministres. Je pense que M. Poilievre s'est déjà exprimé sur cette question, tout comme l'ancien premier ministre Stephen Harper. Les membres du personnel ne détiennent pas l'autorité et ne peuvent pas prendre des décisions à la place des ministres. Ils relèvent des ministres et doivent leur rendre des comptes. Puis, les ministres doivent rendre des comptes au Parlement. Ce concept n'est pas nouveau. Il est énoncé dans le document de l'ancien premier ministre Harper intitulé *Pour un gouvernement responsable: un guide à l'intention des ministres*.

C'est le principe, et nous en avons déjà parlé, monsieur le président. Depuis ses débuts, le comité dont nous faisons partie a évolué et a appris comment s'y prendre pour gérer les questions très difficiles qu'il doit étudier. Je suis d'accord pour dire que c'était un principe important lorsqu'il a été établi par l'ancien premier ministre Stephen Harper, et c'est un principe clé aujourd'hui. En fait, c'est un principe fondamental et nous devrions être responsables de l'appliquer.

Je suis indignée par la première remarque de M. Poilievre. Il a dit qu'en quelque sorte, si M. Rodriguez vient comparaître devant nous aujourd'hui, c'est tout simplement parce qu'il se trouvait à passer par ici. Donc, il est là, mais cela n'a rien à voir avec l'affaire que nous étudions. Pour ma part, j'ai hâte de pouvoir entendre M. Rodriguez et lui poser des questions. Voilà ce que j'ai à dire relativement à cette motion.

Pour ce qui est de la motion elle-même, j'aimerais qu'elle nous soit lue de nouveau, mais je suis contre puisqu'elle sert à discréditer la comparaison de M. Rodriguez devant notre comité, aujourd'hui. Le ministre se présente ici de bonne foi, en conformité totale avec le principe de la responsabilité ministérielle, et sa présence respecte la volonté de la Chambre. Je voudrais que la motion nous soit lue encore une fois.

Merci.

• (1425)

Le président: Je me demande si la motion a été remise par écrit à la greffière. En avons-nous une version écrite? Non.

Monsieur Fortin, pourriez-vous communiquer votre motion par écrit à la greffière pour qu'elle puisse être distribuée?

Nous allons poursuivre le présent débat jusqu'à ce que la version écrite nous arrive. Une demi-heure s'est déjà écoulée, et la réunion est censée durer trois heures. Alors, nous avons déjà utilisé beaucoup de temps, mais nous allons essayer de faire circuler la motion sous forme écrite.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Monsieur le président, je vous confirme que vous devriez l'avoir déjà reçue. J'ai demandé qu'on vous l'envoie.

[Traduction]

Mme Brenda Shanahan: Pourrions-nous suspendre la séance pendant que nous attendons la motion?

Le président: Nous allons donner la parole à M. Fergus maintenant. Une demi-heure s'est écoulée sur les trois heures que doit durer la réunion. Je voudrais que nous poursuivions la discussion pour décider si nous allons, oui ou non, entendre notre témoin. Évidem-

ment, si notre témoin ne peut pas répondre à nos questions aujourd'hui, il voudra probablement le faire quand même à un autre moment, dans les meilleurs délais.

Monsieur Fergus, nous vous écoutons.

[Français]

M. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Vous nous avez laissés entrevoir la possibilité d'avoir une petite discussion concernant M. Li, mais je vais me limiter, pour l'instant, à la motion de M. Fortin, qui sera bientôt distribuée à tous les députés.

La question que je veux poser concerne la responsabilité des ministres. C'est une question extrêmement importante pour nous tous, membres de ce comité.

M. Rhéal Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vois que vous souhaitez invoquer le Règlement, monsieur Fortin, alors je vous en prie, allez-y.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je veux tout simplement dire que le débat que nous propose notre collègue M. Fergus a déjà eu lieu jeudi dernier. Les arguments concernant l'opportunité de convoquer M. Theis ou la possibilité qu'un autre ministre remplace le premier ministre ou M. Theis sont peut-être bons ou non, mais ce débat est clos. Il s'est clos jeudi dernier par l'adoption d'une motion.

Aujourd'hui, il y a une constatation toute simple: les témoins ne sont pas présents. Avisons la Chambre que le témoin n'a pas obéi à l'ordre qu'elle a donné, point final. Je n'en demande pas plus. La Chambre décidera de la suite.

Faire un débat pour déterminer s'il est opportun que M. Rodriguez témoigne à la place d'un témoin que la Chambre a convoqué, ce n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est entendre Rick Theis. Il est absent, alors faisons rapport à la Chambre, point final. Passons aux affaires suivantes.

Je suis d'accord pour que nous entendions M. Rodriguez. C'est une bonne idée.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Fortin.

J'ai l'impression que le présent débat risque de s'étirer pendant un certain temps, alors je pense que je vais exercer la prérogative de la présidence et demander simplement aux membres du comité s'il y en a parmi eux qui s'opposent à ce que M. Rodriguez témoigne pendant la réunion actuelle.

[Français]

M. Greg Fergus: Excusez-moi, monsieur le président, mais...

[Traduction]

Le président: Monsieur Fergus s'y oppose. Est-ce exact, monsieur Fergus?

[Français]

M. Greg Fergus: Monsieur le président, je ne veux pas répondre à votre question, parce que j'étais en train d'exprimer mon point de vue sur la motion présentée par M. Fortin.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre: Nous ne sommes pas en train d'en débattre.

Le président: Chers collègues, je vais exercer la prérogative de la présidence et nous allons reprendre où nous en étions. Je pose de nouveau la question: y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à l'idée d'entendre M. Rodriguez maintenant?

Monsieur Fergus.

[Français]

M. Greg Fergus: Monsieur le président, est-ce que je peux vous poser une question très simple, s'il vous plaît?

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre: Êtes-vous contre? Êtes-vous contre l'idée d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre?

Le président: M. Fergus est conre.

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Qu'advient-il de la motion?

Le président: Quelqu'un d'autre s'oppose-t-il à ce que nous entendions M. Rodriguez maintenant? Levez votre main, je vous prie.

[Français]

M. Greg Fergus: Monsieur le président...

[Traduction]

Le président: Je vois que les membres du comité sont favorables à l'idée d'entendre M. Rodriguez.

Nous allons céder la parole à M. Rodriguez, qui prononcera son allocution liminaire.

Monsieur Rodriguez, à vous la parole.

[Français]

M. Greg Fergus: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fergus, vous invoquez le Règlement.

[Français]

M. Greg Fergus: Monsieur le président, vous avez dit que nous avions une motion devant nous et que nous ne pouvions soulever de rappel au Règlement.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre: Non, il n'y a pas de motion.

[Français]

M. Greg Fergus: Oui, c'est la motion de M. Fortin. J'ai dit que j'allais limiter mes remarques à celle-ci.

Monsieur le président, je ne comprends pas pourquoi vous ne me laissez pas au moins exprimer mon point de vue là-dessus.

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre: Nous ne sommes pas en train de débattre d'une motion.

Le président: Chers collègues, nous devons prendre une décision.

J'ai l'impression que ce débat risque de durer un certain temps. La motion n'a rien à voir avec la décision que nous devons prendre d'entendre ou non M. Rodriguez aujourd'hui. Elle vise à informer la Chambre de l'absence des témoins qu'elle nous avait ordonné d'entendre aujourd'hui.

Ce que je demande aux membres du comité, par respect pour M. Rodriguez, qui n'a plus que deux heures et demie pour son témoignage, c'est de me dire si nous allons lui permettre de prendre la parole. Nous reprendrions la discussion sur la motion après son témoignage.

J'ai l'impression que les membres du comité souhaitent procéder ainsi.

Monsieur Fergus, si je comprends bien, vous êtes contre cette idée, mais...

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous voulons savoir si une motion est débattue actuellement.

L'hon. Pierre Poilievre: Aucune motion n'est débattue.

Mme Brenda Shanahan: Je suis désolée...

L'hon. Pierre Poilievre: Il n'y en a pas.

Le président: Un peu de silence, chers collègues.

M. Charlie Angus: Laissez parler le président, de grâce.

Le président: Une motion a été présentée.

Je demande au comité s'il souhaite entendre M. Rodriguez pour qu'il puisse nous fournir son témoignage et pour que les membres du comité puissent lui poser leurs questions et obtenir des réponses. Est-ce que c'est ce que nous souhaitons faire?

L'hon. Pierre Poilievre: Oui, tout à fait.

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, je suis pour seulement si M. Fortin retire sa motion.

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Excellent. Vous savez, nous pourrions débattre des autres points plus tard. Il n'y a aucune raison qui justifie de ne pas reporter à demain ou à après 17 heures ce soir, ou à tout autre moment, l'examen de la motion de M. Fortin et de toutes les autres questions relatives à M. Li. Tous ces éléments peuvent être examinés plus tard. Si je comprends bien, le débat actuel ne porte sur aucun de ces éléments. Nous allons maintenant entendre M. Rodriguez. Curieusement, on dirait bien que les libéraux ne veulent pas entendre ce qu'il a à dire; pourtant, ils ont insisté pour qu'il se présente devant nous.

Par conséquent, je suggère que nous entendions tout simplement ce que M. Rodriguez a à dire. Qu'il présente sa déclaration préliminaire pour commencer notre travail. Dans l'éventualité où des motions devront être retirées rapidement pour être présentées de nouveau plus tard, ce sera notre marche à suivre. Ainsi, notre témoin n'aura pas à attendre davantage.

Mettons-nous au travail. De toute évidence, il y a un grand nombre de libéraux ici qui veulent cacher des choses, sinon, ils ne seraient pas en train d'étouffer le débat...

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur...

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président. M. Fergus avait la parole.

M. Han Dong: J'invoque le Règlement.

Le président: Collègues, silence, s'il vous plaît.

Madame la greffière, pouvez-vous mettre tous les microphones en sourdine, sauf le mien?

M. Charlie Angus: Mettez les micros en sourdine.

Le président: Collègues, silence, s'il vous plaît. Un peu de silence, s'il vous plaît.

Je ne suis même pas certain si M. Poilievre a eu la possibilité de demander le consentement unanime...

L'hon. Pierre Poilievre: Vous l'avez.

Le président: ... d'ajourner le débat sur la motion qui a fait l'objet du débat, mais il avait...

M. Han Dong: Je ne sais même pas de quelle motion il s'agit, monsieur le président. C'est à n'y rien comprendre, il y a beaucoup trop d'interventions.

Le président: Monsieur Dong, silence, s'il vous plaît. Un peu de silence, s'il vous plaît.

Collègues...

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Sorbara, la parole est à vous.

M. Francesco Sorbara: Chers collègues, il est clair que nous sommes ici cet après-midi pour poser des questions à notre témoin, M. Rodriguez, l'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes, et entendre ce qu'il a à dire. J'aimerais écouter M. Rodriguez. J'estime qu'il incombe à chacun d'entre nous de lever la main, de prendre la parole quand le président nous l'accorde, et d'invoquer le Règlement quand cela est justifié. Nous avons tous des choses à dire, mais nous pouvons le faire de manière très professionnelle et agir en adultes.

Monsieur le président, je m'en remets à vous. C'est tout ce que j'avais à dire. Je pense que nous devrions poursuivre nos travaux de manière très professionnelle.

Merci.

Mme Patricia Lattanzio (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le président, puis-je prendre la parole?

• (1435)

Le président: Je vous prie de m'excuser.

Monsieur Sorbara, dans le but de faciliter les choses, je me demande si vous pourriez me rendre un service, c'est-à-dire de demander le consentement unanime pour ajourner le débat sur la motion qui était à l'étude et proposer d'entendre M. Rodriguez.

M. Francesco Sorbara: Monsieur le président, je vous remercie de me le demander en ma qualité de membre du Comité. Si le Comité le souhaite, la volonté du Comité sera exécutée. Si ce n'est pas la volonté du Comité, il en sera ainsi.

L'hon. Pierre Poilievre: Exactement.

M. Francesco Sorbara: Je le répète, j'exhorte tous les membres à respecter le décorum afin que la réunion soit constructive en présence du témoin, en tenant compte de la responsabilité ministérielle.

Merci, monsieur le président.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Monsieur le président...

[Traduction]

Le président: Collègues...

Monsieur Fortin, la parole est à vous.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je n'ai pas envie qu'on fasse de l'obstruction systématique pour n'importe quoi. Pour clore le débat, je suis prêt à accepter la proposition de M. Poilievre. Je suis d'accord pour que nous débattions de ma motion, que vous devriez tous avoir reçue maintenant, après avoir entendu M. Rodriguez, qui est ici avec nous. Je ne la retire pas, mais nous en déciderons après avoir entendu M. Rodriguez. J'accepte cette proposition.

[Traduction]

Le président: Je crois qu'il y a consentement unanime pour procéder de cette manière. Y a-t-il des objections?

Je ne vois personne...

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais comprendre ce qui se passe. Vous demandez notre consentement pour que M. Fortin retire sa motion?

Le président: Oui, la motion serait retirée à ce moment-ci afin de pouvoir donner la parole à M. Rodriguez. Or, M. Fortin se réserve le droit de présenter à nouveau sa motion à un autre...

M. Michael Barrett: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Mme Brenda Shanahan: Je suis d'accord.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fortin, la parole est à vous.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je n'ai pas dit que je retirais ma motion. Je veux que ce soit clair: je ne la retire pas. Je suspends le débat sur ma motion, le temps que nous entendions M. Rodriguez. Je ne la retire pas.

M. Greg Fergus: Monsieur le président...

[Traduction]

Le président: Collègues, j'ai besoin de suspendre la séance pour une minute. Je dois clarifier un point technique sur la manière de traiter la motion.

• (1435)

(Pause)

• (1435)

Le président: La séance est à nouveau ouverte.

J'ai obtenu des précisions. M. Fortin a effectivement raison: tout ce que nous faisons est de mettre un terme au débat sur sa motion pour le moment. Il est libre de la présenter à nouveau plus tard, au cours de cette séance ou à une réunion future. Y a-t-il des objections à suspendre le débat sur la motion et à permettre à M. Rodriguez de prendre la parole? Nous pourrions tous poser nos questions et M. Fortin aura la possibilité de présenter à nouveau sa motion plus tard durant la séance ou lors d'une prochaine séance.

Monsieur Fergus, vous avez la parole.

M. Greg Fergus: Merci.

Par souci de clarté, quand j'ai parlé plus tôt de la motion qui est maintenant retirée, vous m'aviez répondu qu'il n'y avait pas de motion à l'étude. Je comprends, j'apprécierai si, monsieur le président, par souci de respect, vous pouviez au moins reconnaître que je m'exprimais correctement, patiemment, en levant ma main, à propos de la motion que M. Fortin avait présentée et qui est maintenant retirée.

• (1440)

Le président: Je m'excuse si je me suis mal exprimé plus tôt.

M. Greg Fergus: Merci, monsieur le président.

Le président: Une motion était à l'étude. Le débat ne visait pas à déterminer si M. Rodriguez allait prendre la parole ou non. La question était de savoir si le Comité allait faire rapport à la Chambre des communes sur l'absence du témoin qu'elle s'attendait à voir devant nous. Voilà quelle était la question à l'étude.

Monsieur Rodriguez, vous avez maintenant la parole pour faire votre déclaration préliminaire.

L'hon. Pablo Rodriguez (leader du gouvernement à la Chambre des communes): Merci, monsieur le président. Il est bon de vous revoir. Il y avait belle lurette.

[Français]

Je suis très heureux de revoir chacun d'entre vous. Je n'avais pas revu plusieurs d'entre vous depuis très longtemps.

[Traduction]

C'est vrai que M. Angus et moi nous nous connaissons depuis longtemps. Je n'avais pas de cheveux gris à l'époque où nous nous sommes rencontrés.

Collègues, monsieur le président, je suis ici parce que, de notre côté de la Chambre, nous vouons un profond respect pour les traditions du Parlement, et l'une d'elles est le principe de la responsabilité ministérielle. Comme je l'ai dit durant mon discours à la Chambre la semaine dernière, nous croyons que les ministres du Cabinet sont redevables à la Chambre des communes en ce qui concerne les décisions du gouvernement ainsi que pour les actions des membres de leur propre personnel politique.

[Français]

C'est la raison pour laquelle, depuis notre arrivée au pouvoir, en 2015, notre gouvernement a plusieurs fois démontré son respect à l'égard de cette tradition à la Chambre des communes et aux comités. Chaque jour, nos ministres répondent à des questions. À ce jour, ils ont répondu à des milliers de questions à l'occasion des périodes de questions orales quotidiennes et à l'occasion d'innombrables comparutions en comité. Ils ont répondu à beaucoup de questions, et c'est normal. En fait, c'est ainsi que ça doit fonctionner.

Nous avons toujours collaboré de façon responsable avec les députés et les comités. Cette responsabilité est la nôtre, et je pense que nous nous en sommes toujours acquittés avec professionnalisme, et avec plaisir, dois-je dire.

Les ministres ont une responsabilité collective en ce qui concerne les gestes posés par le gouvernement. Je suis donc ici parce que, en tant que membre du Cabinet, je parle au nom du gouvernement, mais aussi au nom de tous ceux qui travaillent au sein du gouvernement.

[Traduction]

Je suis conscient que certains membres du Comité auraient préféré entendre M. Rick Theis, un membre du personnel du Cabinet du premier ministre. Cependant, comme je l'ai déclaré à la Chambre des communes la semaine dernière, et je tiens à ce que ce soit bien clair, nous sommes profondément en désaccord avec la décision de l'opposition d'utiliser ses pouvoirs pour intimider et malmener un fonctionnaire. En effet, cela contrevient directement au fondement de notre système parlementaire. Un membre non élu du personnel chargé des politiques est redevable aux membres du Cabinet, et le Cabinet est redevable au Parlement.

Il s'agit d'un principe clair que l'opposition officielle a défendu il y a plus d'une décennie quand le gouvernement conservateur de Stephen Harper était au pouvoir. J'y étais. Certains d'entre vous y étaient, dont M. Poilievre. M. Angus y était également ainsi que d'autres.

Comme je l'ai mentionné la semaine dernière, Jay Hill, l'ancien leader parlementaire du Parti conservateur, avait amplement démontré à la Chambre des communes pourquoi le gouvernement Harper refusait de permettre aux membres de son personnel de témoigner devant un comité. Comme M. Hill l'avait dit, à juste titre d'ailleurs:

Quand des ministres choisissent de témoigner devant un comité pour rendre compte de leur administration, ils représentent la meilleure option qui soit en matière de reddition de comptes et on doit les écouter. Les fonctionnaires et le personnel des ministres aident ces derniers à assumer leurs responsabilités. Ils ne les assument pas. Ils ne peuvent pas les assumer.

Le gouvernement Harper avait donné la directive à son personnel de ne pas comparaître. Ce sont les ministres du Cabinet qui devaient comparaître à leur place.

[Français]

Sous leur nouveau chef, les conservateurs ont malheureusement changé d'avis sur l'importance de ce principe fondamental qu'est la responsabilité ministérielle.

Ce qui était important pour eux alors qu'ils étaient au pouvoir a été jeté par la fenêtre depuis qu'ils sont dans l'opposition. C'est regrettable, et même dangereux, monsieur le président. En effet, les Canadiens ont besoin d'avoir confiance et de savoir que les traditions de leur Parlement ne seront pas abandonnées par opportunisme politique.

L'argument avancé par le leader parlementaire des conservateurs en 2010 était juste et vrai. C'était la bonne chose à faire alors, et c'est encore la bonne chose à faire aujourd'hui.

[Traduction]

Si vous me le permettez, j'aimerais aborder brièvement la question à l'étude.

En ce qui concerne les décisions relatives à l'organisme UNIS, le gouvernement a remis plus de 5 000 pages de documentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, au mois d'août dernier.

Pour ce qui est de M. Theis, comme il est indiqué dans les documents, il a eu un seul échange, un appel téléphonique, avec l'organisme UNIS. C'est tout. En fait, cette information a été divulguée par le Cabinet du premier ministre. Personne ne devrait en être surpris, de nombreux mois plus tard. Selon M. Theis, l'appel téléphonique n'avait duré que 25 minutes, approximativement. Les représentants de l'organisme UNIS lui ont parlé du travail que fait actuellement l'organisme en faveur de la diversité, de l'inclusion et de la jeunesse en ce qui a trait à la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, et lui ont présenté une proposition en matière d'entrepreneuriat social. M. Theis leur a demandé ce qu'ils proposaient pour assurer la diversité des affectations liées à la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant tandis que de leur côté, les Kielburger se sont dits préoccupés par le fait que le programme devait démarrer à brève échéance.

• (1445)

À aucun moment, les dépenses n'ont été discutées, ni aucun engagement, assurance ou conseil donné par M. Theis à UNIS sur un quelconque sujet, autre que celui de contacter le ministère de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse.

[Français]

Tout cela s'est passé en mai 2020. C'était une chose normale pour M. Theis, en tant que membre du personnel chargé des politiques au bureau du premier ministre. Il s'était entretenu avec un organisme d'intervenants. C'était l'une des nombreuses conversations qu'il a eues avec beaucoup d'organismes. C'était une discussion d'ordre général.

M. Theis a orienté l'organisme UNIS vers les fonctionnaires du ministère de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse, qui était l'endroit le plus approprié pour obtenir des réponses aux questions que l'organisme posait. Ce membre du personnel a donc fait son travail de façon professionnelle. Il n'y a rien de plus compliqué que ça.

Ce sont des gestes similaires à ceux de milliers de personnes qui travaillent dur chaque jour au gouvernement, tant dans la fonction publique que dans les cabinets de ministres, et je pense que vous allez vous en rendre compte au fur et à mesure de votre travail.

Sur ce, monsieur le président, je serai heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci, collègues.

Maintenant, dans le but d'assurer le bon déroulement de la séance — parce que nous avons eu de la difficulté à y parvenir au début —, je veillerai à ce que M. Rodriguez ait la possibilité de répondre aux questions qui lui seront adressées. Par conséquent, il bénéficiera du même nombre de minutes pour répondre à la question posée que le nombre de minutes de ladite question, et vice versa.

Monsieur Barrett, vous serez le premier. La parole est à vous.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui.

Avez-vous parlé à Ben Chin au sujet de son rôle dans la conception du programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non.

M. Michael Barrett: Avez-vous parlé à Rick Theis au sujet de son rôle dans la conception du programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: J'ai effectivement parlé à M. Theis pour être certain de pouvoir répondre à toutes les questions.

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Sur un rappel au Règlement, madame Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: Je suis désolée d'interrompre la discussion, monsieur le président. Toutefois, la question à l'étude porte sur les activités de M. Theis et personne d'autre. Nous devrions par conséquent respecter la portée de la motion dont nous sommes saisis.

M. Charlie Angus: Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est une question d'ingérence.

Le président: Je crois que c'est une question de débat.

Revenons à M. Barrett.

M. Barrett, la parole est à vous.

M. Michael Barrett: La GRC a-t-elle communiqué avec Rick Theis au sujet de son rôle dans le programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

L'hon. Pablo Rodriguez: Pas que je sache.

M. Michael Barrett: Quand avez-vous parlé à M. Theis la dernière fois?

L'hon. Pablo Rodriguez: Hier. Je l'ai appelé hier pour être certain de pouvoir avoir toutes les réponses parce que je témoigne devant le comité en ma qualité de ministre responsable et aussi parce que je parle au nom de M. Theis.

M. Michael Barrett: Un agent du Parlement a-t-il communiqué avec Rick Theis au sujet de son rôle dans le programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

L'hon. Pablo Rodriguez: À quel sujet?

Non, pas que je sache.

M. Michael Barrett: La GRC a-t-elle communiqué avec Ben Chin au sujet de son rôle dans la conception du programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

M. Francesco Sorbara: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je suis ici pour parler de M. Theis.

Le président: Sur un rappel au Règlement, monsieur Sorbara.

M. Francesco Sorbara: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, je vous remercie pour votre travail aujourd'hui, car je sais que les circonstances sont difficiles.

J'aimerais remettre en question la démarche de mon collègue, M. Barrett... alors qu'il pose des questions au sujet de M. Chin. Nous sommes ici pour parler de...

• (1450)

M. Charlie Angus: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président: J'essaie d'entendre le rappel au Règlement.

Monsieur Sorbara, je vous demande d'en venir au rappel au Règlement.

M. Francesco Sorbara: La discussion d'aujourd'hui porte sur M. Theis. Le ministre Rodriguez est ici pour répondre aux questions sur cette personne, et sur aucune autre personne.

Le président: La question que nous sommes chargés d'étudier a une portée beaucoup plus élargie que cela. Par conséquent, nous n'allons pas imposer de limites au ministre dans son témoignage à propos de l'enquête en cours sur les dépenses liées à la pandémie, le lobbying et les prochaines étapes de l'examen.

Monsieur Barrett, la parole est à vous.

M. Michael Barrett: J'ai demandé au ministre si la GRC avait communiqué avec Ben Chin au sujet de son rôle dans la conception du programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant.

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur le président, j'ai été convoqué ici pour répondre à des questions à propos de M. Theis. Je ne peux me prononcer sur M. Chin parce que je ne lui ai pas parlé...

M. Michael Barrett: Nous avons entendu le ministre nous parler en long et en large de la responsabilité ministérielle, mais il refuse de répondre aux questions d'un comité parlementaire alors que c'est lui-même qui a demandé de comparaître.

Un agent du Parlement a-t-il communiqué avec Ben Chin au sujet de son rôle dans le programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je comparais devant vous pour répondre à des questions sur M. Rick Theis pour donner suite à la motion que vous avez présentée au Parlement.

Monsieur le président, je suis prêt à témoigner pendant trois heures...

[Français]

M. Rhéal Fortin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ce que nous entendons est faux.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fortin, est-ce un rappel au Règlement?

M. Rhéal Fortin: Oui, ce l'est.

[Français]

Monsieur le président, l'ordre d'aujourd'hui était d'entendre Rick Theis répondre à des questions que nous avions. Rick Theis étant absent, cette question est suspendue; nous en débattons tantôt.

Ensuite, le ministre a dit qu'il voulait bien témoigner. Nous avons dit que nous étions d'accord pour l'entendre, mais nous l'entendons sur l'ensemble du dossier. Il n'est pas ici pour dire ce qu'il pense que Rick Theis aurait dit si nous lui avions posé telle ou telle question. C'est du oui-dire, et nous n'en sommes pas là.

M. Rodriguez veut témoigner devant le Comité sur l'étude que nous faisons au sujet du scandale UNIS. C'est parfait, nous allons l'entendre au sujet du scandale du mouvement UNIS.

Il n'est pas question de limiter M. Rodriguez aux questions que nous aurions posées à M. Theis. Nous les poserons à M. Theis s'il accepte de témoigner devant le Comité, le moment venu. En ce moment, c'est M. Rodriguez...

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Fortin.

Je pense que pour le bien de tous les membres du Comité, y compris le ministre, je vais relire un passage de l'avis de convocation de la réunion: « Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 25 mars 2021 et la motion adoptée par le Comité le lundi 16 novembre 2020, le Comité reprend son étude sur les questions de conflits d'intérêts et de lobbying en relation avec les dépenses liées à la pandémie. »

Puisqu'il s'agit de l'avis de convocation, nous nous attendons à ce que le ministre soit en mesure de fournir des réponses sur toute la portée de la question à l'étude.

Monsieur Barrett, la parole est à vous.

M. Michael Barrett: La GRC a-t-elle communiqué avec quelqu'un au Cabinet du premier ministre au sujet de leur participation au programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

L'hon. Pablo Rodriguez: Pas que je sache, non.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, avez-vous joué un rôle dans la conception du programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non.

M. Michael Barrett: Avez-vous parlé à quelqu'un au Cabinet du premier ministre en prévision de cette réunion afin de pouvoir fournir des renseignements à ce comité?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, avec M. Rick Theis.

Je dois apporter une correction parce que j'avais une autre question pour lui. Je l'ai appelé aujourd'hui et nous avons parlé brièvement.

M. Michael Barrett: Combien de fois le personnel du Cabinet du premier ministre a-t-il interagi avec Craig ou Marc Kielburger en ce qui concerne le programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

L'hon. Pablo Rodriguez: Ces questions ont déjà été posées.

M. Michael Barrett: Je vous le demande aujourd'hui, monsieur le ministre.

L'hon. Pablo Rodriguez: Il y a eu tellement de témoins. Le premier ministre a comparu. Sa cheffe de cabinet a comparu. Le greffier et tant d'autres...

M. Michael Barrett: Combien de fois, monsieur le ministre?

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous pouvez vérifier dans la documentation.

Le président: Merci, monsieur Barrett.

Mme Lattanzio a maintenant la parole.

M. Michael Barrett: Monsieur le président, attendez. Je dispose de trois autres minutes, Monsieur le président.

Le président: Je vous prie de m'excuser. Je...

[Français]

Mme Patricia Lattanzio: Merci, monsieur le président.

Ai-je la parole pour six minutes? Puis-je commencer à poser mes questions?

[Traduction]

Le président: C'est exact.

Mme Lattanzio dispose de six minutes. Nous confirmerons le temps qui reste pour M. Barrett...

M. Michael Barrett: J'invoque le Règlement, monsieur le président

Le président: Je reviendrai à vous, monsieur Barrett...

Madame Lattanzio, la parole est à vous.

M. Michael Barrett: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il me reste trois minutes de temps de parole.

Le président: Collègues, silence, s'il vous plaît.

M. Michael Barrett: Monsieur le président, je vous demanderais de consulter la greffière. Il me reste encore trois minutes. J'ai été interrompu de nombreuses fois par les membres de ce comité. Je dispose de trois autres minutes pour parler.

Le président: Monsieur Barrett, silence, s'il vous plaît. Je vais confirmer tout cela auprès de la greffière.

J'ai obtenu la confirmation de la greffière. Effectivement, il vous reste encore du temps pour prendre la parole. Je cède la parole à M. Barrett. Je vous prie de m'excuser, monsieur Barrett.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, je vous demande le nombre d'interactions entre le personnel du Cabinet du premier ministre et MM. Craig et Marc Kielburger. Quel est le nombre d'interactions, monsieur?

• (1455)

[Français]

L'hon. Pablo Rodriguez: Je pense que ce sont des questions qui ont été posées régulièrement au cours du processus. Vous pouvez consulter les questions et les notes qui ont été prises à cet égard.

[Traduction]

M. Michael Barrett: Je comprends que cela peut faire très longtemps que vous avez comparu devant un comité, monsieur le ministre. Cependant, c'est comme cela que les choses fonctionnent. Vous devez répondre aux questions qui vous sont posées. Avec qui Rick Theis a-t-il communiqué au Cabinet du premier ministre après son interaction avec les Kielburger?

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce que je sais, c'est que M. Theis a eu cette conversation de 25 minutes avec l'organisme UNIS, au cours de laquelle ils ont expliqué leurs services, telle ou telle chose, et qu'il les a référés au ministère de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse. Voilà quelle a été son interaction.

M. Michael Barrett: À qui a-t-il parlé au Cabinet du premier ministre par la suite? À qui a-t-il rapporté cette conversation?

L'hon. Pablo Rodriguez: Il n'a pas été impliqué. Je sais où vous voulez en venir.

M. Michael Barrett: À la vérité.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je suis désolé, mais inventer des choses...

Je dis toujours la vérité. Le fait est qu'il n'a joué aucun rôle. Il a eu cette conversation téléphonique, et c'est tout.

Je ne sais pas pourquoi nous avons...

M. Michael Barrett: Il n'en a parlé à personne au sein de la structure hiérarchique par la suite?

L'hon. Pablo Rodriguez: J'ignore pourquoi nous tenons une réunion de trois heures sur une conversation de 25 minutes, soit dit en passant.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, la question est la suivante: à qui M. Theis a-t-il parlé, au sein de la structure hiérarchique, à la suite de sa conversation avec les Kielburger?

L'hon. Pablo Rodriguez: À ma connaissance, à personne. Je ne sais pas.

M. Michael Barrett: Ce serait utile si M. Theis était ici pour répondre à cette question.

En tant que ministre responsable, vous devriez connaître la réponse. À qui a-t-il parlé?

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme vous le savez, la responsabilité ministérielle est extrêmement importante. Voilà pourquoi je suis ici.

M. Michael Barrett: Vous êtes le ministre responsable, mais vous êtes incapable de répondre aux questions.

Rick Theis a-t-il autorisé l'organisme UNIS à commencer à engager des dépenses liées à la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant le 5 mai?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, pas à ma connaissance.

M. Michael Barrett: Une autorisation avec effet rétroactif au 5 mai a-t-elle été accordée pour la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non.

M. Michael Barrett: Le 5 mai, Sofia Marquez a parlé à Rick Theis. M. Theis a-t-il donné à l'organisme UNIS une permission, une autorisation ou une indication au sujet de l'approbation du programme?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non.

M. Michael Barrett: Qui a pris part à l'appel entre l'organisme UNIS et le gouvernement, ce jour-là?

L'hon. Pablo Rodriguez: Voulez-vous parler de la conversation téléphonique avec M. Theis?

M. Michael Barrett: Oui.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je crois qu'il y avait M. Theis et, de l'organisme UNIS, il y avait Craig et Marc Kielburger ainsi que Sofia Marquez, d'après ce que je comprends.

M. Michael Barrett: Qui a dit à l'organisme UNIS qu'il était permis d'engager des dépenses à partir de cette date?

L'hon. Pablo Rodriguez: Excusez-moi, qui a dit...? Je ne sais même pas...

M. Michael Barrett: Qui a dit à l'organisme UNIS qu'il était permis d'engager des dépenses à partir du 5 mai?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne peux pas répondre à cette question.

M. Michael Barrett: Vous n'avez pas pu répondre à beaucoup de questions.

Le président: Merci, monsieur Barrett.

C'est maintenant au tour de Mme Lattanzio.

Je vous présente encore une fois mes excuses, monsieur Barrett, pour être intervenu trop tôt.

Madame Lattanzio, allez-y.

[Français]

Mme Patricia Lattanzio: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur le ministre de votre présence parmi nous aujourd'hui.

D'abord, je veux vous remercier d'avoir parlé de l'obligation de rendre des comptes des ministres. Justement, il est fort important que nous le sachions tous et toutes.

Mon collègue M. Fortin avait préalablement discuté de la façon dont nous pourrions obtenir des réponses si les témoins qui devaient être présents aujourd'hui ne l'étaient pas. Or vous dites que la tradition de la Chambre veut que ce soit les ministres qui se présentent aux comités pour y répondre aux questions des députés. Je vous en remercie.

Monsieur le ministre, M. Theis avait-il un rôle à jouer dans la négociation de l'entente de contribution avec l'organisme UNIS? Sinon, qui assumait ce rôle?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous remercie de votre question, madame Lattanzio. Je suis content de vous voir, d'ailleurs.

Comme je le disais plus tôt, M. Theis a eu une interaction avec l'organisme UNIS. Il s'agit d'un appel de 25 minutes avec Mme Marquez et les frères Kielburger. C'était une discussion d'ordre très général, au cours de laquelle les représentants du mouvement UNIS ont notamment parlé de leur programme. Ensuite, M. Theis les a orientés vers le ministère de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse pour qu'ils posent leurs questions aux personnes qui détenaient l'information. À aucun moment, il n'a été mêlé aux négociations contractuelles.

Ce sont évidemment les fonctionnaires qui, de façon normale et régulière, s'occupent de ce type de négociation.

• (1500)

Mme Patricia Lattanzio: Monsieur le ministre, je voudrais aussi parler d'une date en particulier, soit le 8 mai 2020.

Cette date a été citée à maintes reprises lors des témoignages rendus par des témoins dans d'autres comités.

Quelles étaient les préoccupations soulevées au sujet de la proposition d'entente sur la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant de l'organisme UNIS, le 8 mai dernier?

L'hon. Pablo Rodriguez: Plusieurs questions étaient posées sur les raisons pour lesquelles cet organisme était recommandé. Pourquoi n'y avait-il pas d'autres organismes? Pourquoi ne pouvions-nous pas le faire nous-mêmes au sein des agences gouvernementales? D'autres questions tentaient de vérifier si l'organisme en question était capable de donner ces services et s'il pouvait le faire de façon uniforme partout, et ce, dans les deux langues officielles.

Bref, une série de questions ont été soulevées à cet égard.

Mme Patricia Lattanzio: Le 8 mai, nous avons également appris que la bourse avait été retirée du programme du Cabinet.

Pourquoi ce programme a-t-il été retiré?

L'hon. Pablo Rodriguez: Certaines questions se posaient. C'était la première fois que cela était soumis. Le premier ministre voulait savoir pourquoi on suggérait cet organisme et pourquoi on ne pouvait pas le faire à l'interne.

Il y avait une série de questions auxquelles il n'y avait pas suffisamment de réponses. Cela a donc été retiré de la réunion du Cabinet, mais cela est revenu plus tard.

Mme Patricia Lattanzio: Rick Theis a-t-il discuté avec les représentants de l'organisme UNIS? Si oui, quand l'a-t-il fait et quel était le sujet de la discussion?

L'hon. Pablo Rodriguez: Le 5 mai, il a eu une conversation de 25 minutes avec les représentants de l'organisme UNIS. Cette conversation a eu lieu à la demande des représentants de l'organisme UNIS. Ce sont eux qui l'ont contacté pour lui parler de leur organisation et des services qu'elle offrait, entre autres.

Comme toujours, M. Theis a fait ce qui devait être fait à ce moment-là. Il les a orientés vers les personnes responsables, donc vers les responsables au ministère de la Diversité, de l'Inclusion et de la Jeunesse.

Mme Patricia Lattanzio: À quel moment M. Theis a-t-il été mis au courant de l'implication de l'organisme UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: Si ma mémoire est bonne, c'était vers la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai, lorsque le comité du Cabinet se préparait à tenir une discussion sur la COVID-19.

Mme Patricia Lattanzio: Vous, monsieur le ministre, n'avez-vous jamais eu une rencontre avec les représentants de l'organisme UNIS? À votre connaissance, M. Theis a-t-il rencontré de façon plus personnelle des représentants de l'organisme UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, il ne les a pas rencontrés. Je lui ai posé la question, puisque je venais ici pour répondre aux questions le concernant. Il ne les a pas rencontrés. Il n'a eu aucune autre communication avec eux après la discussion de 25 minutes, le 5 mai. Il s'agissait d'une discussion générale.

Mme Patricia Lattanzio: Sont-ils entrés en communication avec vous, monsieur le ministre?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, jamais. Je ne les connais pas.

Mme Patricia Lattanzio: D'accord.

L'organisme UNIS a envoyé la proposition d'entrepreneuriat social au gouvernement en avril 2020. En avril 2020, étiez-vous au courant de cette proposition?

L'hon. Pablo Rodriguez: Personnellement, je n'étais pas au courant de quoi que ce soit à cet égard.

Mme Patricia Lattanzio: Qu'en est-il de M. Theis?

[Traduction]

Le président: Merci.

C'est au tour de M. Fortin, pour six minutes.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire pour quelle raison M. Theis est absent aujourd'hui?

L'hon. Pablo Rodriguez: C'est en raison du principe de responsabilité ministérielle, que vous connaissez bien, que l'on défend, tant ici qu'à l'Assemblée nationale du Québec.

• (1505)

M. Rhéal Fortin: Qui a donné instruction à M. Theis de ne pas être présent au Comité aujourd'hui?

L'hon. Pablo Rodriguez: J'ai clairement énoncé, l'autre jour, à la Chambre des communes, que les employés ne se présenteraient pas aux différents comités et qu'ils seraient remplacés par le ministre responsable.

M. Rhéal Fortin: Si je comprends bien, si M. Theis n'est pas ici aujourd'hui, c'est parce que vous le lui avez demandé. Ai-je bien compris?

L'hon. Pablo Rodriguez: Selon la directive que j'ai donnée l'autre jour, il était clair pour M. Theis et pour d'autres personnes qu'ils ne se présenteraient pas aux réunions du Comité et qu'ils seraient remplacés par les ministres responsables, comme le prévoit notre système et comme le gouvernement conservateur l'a fait à l'époque, avec raison.

Je suis ici pour parler à sa place.

M. Rhéal Fortin: Monsieur le ministre, d'où tenez-vous l'autorité permettant de contrevenir à un ordre de la Chambre des communes ou d'avoir préséance sur lui?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je le répète, monsieur Fortin, c'est le principe de la responsabilité ministérielle, une tradition qui existe depuis toujours. On peut fonctionner également par tradition. Les traditions sont souvent absolument nécessaires pour que nos institutions fonctionnent. Celle-ci en est une très importante.

M. Rhéal Fortin: Si je comprends bien, il y a une tradition selon laquelle vous, monsieur le ministre, avez préséance sur toute décision ou tout ordre de la Chambre des communes.

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce que j'essayais de dire, c'est qu'il y a cette tradition fondamentale qui est ancrée dans nos façons de faire et qui est essentielle au fonctionnement du Parlement. C'est celle qu'on appelle la responsabilité ministérielle.

M. Rhéal Fortin: Je ne connais pas cette tradition, monsieur le ministre. Je n'en ai jamais entendu parler.

Je suis probablement naïf, mais j'étais d'avis que la plus haute instance au Canada était la Chambre des communes et qu'on ne pouvait pas contrevenir à un ordre de la Chambre, au risque de subir des sanctions graves. Or vous m'apprenez qu'il y a une tradition selon laquelle les ministres peuvent contrevenir aux obligations qui leur sont imposées par la Chambre des communes. Je l'apprends.

Est-ce la même tradition qui vous autorise à inciter des gens à désobéir aux ordres de la Chambre, ou plutôt à le leur ordonner? Est-ce la même tradition?

L'hon. Pablo Rodriguez: C'est un point très spécifique, monsieur Fortin.

Je ne dis pas que les ministres peuvent, de façon générale, faire ce qu'ils veulent. Ce n'est pas du tout cela et c'est bien ainsi. Cependant, il est de tradition commune qu'un ministre remplace un employé qui doit venir témoigner en comité. M. Poilievre a défendu cela bec et ongles en 2010, lorsque M. Baird est venu en comité témoigner à la place d'un employé. Les conservateurs ont fait cela dans tous les comités en 2010.

M. Rhéal Fortin: Moi, je n'étais pas là en 2010.

Un débat a eu lieu le jeudi 25 mars. Ce que je sais, c'est que, le 25 mars, il y a quatre ou cinq jours, la Chambre a ordonné à Rick Theis d'être ici. Aujourd'hui, c'est vous, monsieur le ministre, qui êtes devant nous. Vous me dites avoir dit à Rick Theis de ne pas obéir à cet ordre, parce que vous iriez à sa place.

Je veux bien, mais j'essaie de trouver d'où vous tenez cette autorité. Quel en est son fondement, sa rationalité? Je ne vois toujours pas. Vous dites que ce n'est pas dans toutes les circonstances que vous pouvez contrevenir à un ordre de la Chambre. Pouvez-vous

m'énumérer les circonstances? Quels sont les sujets sur lesquels le ministre a préséance sur la Chambre des communes?

L'hon. Pablo Rodriguez: Ha! Ha! Ne déformez pas mes paroles...

M. Rhéal Fortin: Cela vous fait rire, monsieur le ministre, mais je trouve cela quand même sérieux.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, je suis très sérieux...

M. Rhéal Fortin: Oui, mais...

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous savez à quel point je vous respecte, monsieur Fortin...

M. Rhéal Fortin: Je vous respecte également, monsieur le ministre, et sachant maintenant que vous avez préséance sur la Chambre, mon respect ne va qu'en grandissant.

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce n'est pas une question de préséance...

M. Rhéal Fortin: Dites-moi sur quels sujets vous avez préséance.

L'hon. Pablo Rodriguez: Laissez-moi répondre, s'il vous plaît.

Ce n'est pas que les ministres ont préséance sur la Chambre, mais, sur la base de la responsabilité ministérielle, un ministre peut remplacer l'employé qui, lui, ne relève pas du Parlement, mais du ministre. C'est le ministre qui doit rendre des comptes au Parlement.

M. Rhéal Fortin: La Chambre n'a pas convoqué un représentant du gouvernement. La Chambre a convoqué M. Rick Theis nommé. Elle a autorisé le premier ministre à le remplacer s'il le souhaitait. Je n'ai vu nulle part dans la résolution que M. Rodriguez ou le leader du gouvernement à la Chambre pouvait le remplacer. Je n'ai jamais vu nulle part, dans aucune règle ni aucune tradition, qu'un ministre pouvait ordonner à quelqu'un de désobéir à un ordre de la Chambre. Je n'ai jamais vu cela.

Cela m'apparaît grave, monsieur le ministre. Je suis désolé de vous le dire. Sauf votre respect, il me semble que c'est un geste très grave que vous avez posé là et que vous nous exposez aujourd'hui. C'est sans précédent, en ce qui me concerne.

• (1510)

L'hon. Pablo Rodriguez: Me permettez-vous de répondre, monsieur Fortin?

M. Rhéal Fortin: Oui, allez-y.

L'hon. Pablo Rodriguez: À la page 30 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, il est écrit:

[...] les ministres doivent rendre compte au Parlement. [...]

En termes de responsabilité ministérielle, les ministres ont des responsabilités à la fois individuelles et collectives devant le Parlement. [...] Le principe de la responsabilité individuelle veut que les ministres [rendent des comptes] non seulement de leurs décisions comme chefs de ministère, mais également des actes de leurs subordonnés.

C'est extrêmement clair.

M. Rhéal Fortin: J'en conviens, vous êtes responsable de ce qui se passe dans votre ministère...

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Fortin. Le temps qui vous était alloué est écoulé.

Monsieur Angus, vous avez la parole pour six minutes.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Rodriguez.

Il y a certes de nombreuses traditions et conventions au Parlement. Il s'agit habituellement de protéger le premier ministre coûte que coûte, de faire ce qui s'impose pour s'assurer d'étouffer les scandales.

Il y a bien des années que je suis là, comme vous. Mes cheveux sont aussi gris que les vôtres. Certains autres collègues ne se souviennent peut-être pas de cette époque, mais je me souviens de Stephen Harper et je me rappelle lorsque ce comité — était-ce en mai 2010? — a appelé Sébastien Togneri, un employé du ministre, à témoigner. Je me rappelle que mon bon ami Wayne Easter avait dit que cela sentait le camouflage. Paul Szabo a émis un ordre, et un employé du ministre est venu témoigner. Il y a donc un précédent.

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, et ensuite, le ministre a remplacé l'employé en invoquant le principe de la responsabilité ministérielle, et ce que...

M. Charlie Angus: Mais il est venu.

L'hon. Pablo Rodriguez: Au début, mais les employés ont ensuite été remplacés, comme vous le savez, par différents ministres, notamment par M. Baird et Mme Finley, je crois, ainsi que d'autres, et cela a été défendu, bien sûr, par M. Poilievre, qui était là à l'époque.

M. Charlie Angus: Ne m'associez pas à M. Poilievre, sinon Mme Shanahan va me faire taire et commencer à m'attaquer. Je n'ai que six minutes, alors je ne veux pas que vous provoquiez quelqu'un dans votre équipe. Je...

Mme Brenda Shanahan: Désolée; j'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. Charlie Angus: Oh, et voilà.

Le président: Faites votre rappel au Règlement, madame Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: J'aimerais que M. Angus retire cette remarque, qui est réellement non parlementaire.

Le président: Je ne me suis pas prononcé au sujet du langage parlementaire et je ne pense pas que la remarque du député puisse être considérée comme non parlementaire.

Revenons à M. Angus.

M. Charlie Angus: Merci.

J'espère que Mme Shanahan n'agit pas de cette façon pour abrégé mon temps de parole et que ses interventions ne seront pas déduites de mon temps de parole, parce que je veux vraiment discuter avec mon vieil ami M. Rodriguez. Nous avons siégé ensemble à un certain nombre de comités.

Je pense que ce qui est réellement fascinant ici concerne M. Theis, et je vais jouer cartes sur table: je veux qu'on en finisse avec cette étude. Nous devons faire aboutir ce dossier. Je n'ai pas appris grand-chose de plus que ce que je savais déjà grâce aux 5 000 pages de documents, mais ce que je sais avec certitude, c'est que M. Theis est le directeur des affaires du Cabinet et que lorsqu'il rencontre Marc et Craig Kielburger, le 5 mai, il discute avec eux du plan qui est sur le point d'être envoyé au Cabinet. C'est de cela qu'ils discutent durant ces 25 minutes.

Par la suite, Craig écrit à Rick Theis et le remercie pour la conversation sur la façon de « rationaliser l'accord de contribu-

tion ». Qu'est-ce qui a été rationalisé dans l'accord à la suite de cette discussion avec Rick Theis, le directeur des affaires du Cabinet?

L'hon. Pablo Rodriguez: Selon moi, rien. J'en ai parlé avec M. Theis, et il m'a dit que le sujet de la conversation était très général. Les responsables d'UNIS ont pris le temps d'expliquer tout ce qu'ils disaient, et M. Theis les a dirigés vers les gens du ministère de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse...

M. Charlie Angus: Oui, eh bien, ce n'est pas logique, puisque cela s'est passé trois jours avant que ce soit soumis au Cabinet. Ce n'est pas quelque chose qui peut simplement...

Vous avez dit tout à l'heure que son travail, c'est de parler avec de nombreux groupes; or, il n'y avait qu'un groupe. C'est le plan qui était sur la table. Il a été finalisé le 4 mai, ils en ont parlé le 5 mai, il était soumis au Cabinet le 8 mai, et il a dit avoir contribué à le rationaliser.

Quand on examine ce rapport, ce plan, on constate qu'il y a beaucoup de lacunes et un manque de diligence raisonnable. De toute évidence, il a fait quelque chose pour le rationaliser, car il a aussi dit: « Je communiquerai avec vous si j'ai quelque chose à ajouter au sujet de ce document. Même si ce n'est pas le cas, nous devrions nous reparler bientôt. »

Qu'ont-ils rationalisé lors de cette rencontre avant que le document soit envoyé au Cabinet?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je me suis informé auprès de M. Theis au sujet de ce dernier courriel; il a dit cela par courtoisie, pour une bonne communication. On dit cela en général. Dans une conversation...

M. Charlie Angus: D'accord.

L'hon. Pablo Rodriguez: ... on dit ce genre de chose. Ce n'était pas sur un sujet précis.

● (1515)

M. Charlie Angus: D'accord, mais vous a-t-on remis une copie de ce document? Vous êtes ici à titre de ministre responsable. Je parle du document des Kielburger intitulé « Government of Canada & WE - Revised proposal: iwanttohelp - COVID-19 Youth Service Initiative ». En avez-vous une copie?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, monsieur Angus.

M. Charlie Angus: D'accord. Ce qui me surprend, dans ce document, c'est qu'il y a une photo de l'épouse et de la mère du premier ministre. C'est très étonnant. Ce n'est pas seulement parce que les Kielburger connaissaient les Trudeau — tout le monde le savait —, mais c'est un document qui était remis à tous les principaux ministres. Est-ce que Rick Theis a demandé qu'on ne mette pas de photos de membres de la famille Trudeau parce que cela risquait de placer le premier ministre en conflit d'intérêts? Est-ce que Rick Theis ou quelqu'un d'autre au Cabinet a dit qu'il était vraiment imprudent de se servir de l'image de l'épouse du premier ministre pour...

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement.

Le président: Nous avons un rappel au Règlement.

Mme Brenda Shanahan: Rick Theis n'est pas un membre du Cabinet.

Le président: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement.

Monsieur Angus, veuillez poursuivre.

M. Charlie Angus: Je posais une question au sujet du directeur des affaires du Cabinet, à qui on a remis un document dans lequel on se servait de l'épouse et de la mère du premier ministre comme d'un argument de vente. M. Theis n'a-t-il pas dit que c'était inapproprié si cela devait être soumis au Cabinet?

Monsieur Rodriguez, vous avez lu la Loi sur les conflits d'intérêts. Cette situation plaçait le premier ministre en conflit d'intérêts très apparent selon les articles 5, 6, 7 et 8 de la Loi.

M. Theis a comme travail d'empêcher le premier ministre de se mettre dans le pétrin. A-t-il dit à Craig ou à Marc de ne pas utiliser la famille du premier ministre comme un argument de vente pour une entente valant entre 500 et 900 millions de dollars? L'a-t-on mentionné dans la conversation?

L'hon. Pablo Rodriguez: Eh bien, M. Theis n'était pas au courant des liens, ou peu importe comment on appelle cela, entre UNIS et la famille...

M. Charlie Angus: Que la mère...

L'hon. Pablo Rodriguez: ... et encore une fois...

M. Charlie Angus: Mais elles étaient désignées comme des « célèbres ambassadrices », ce qui signifie qu'elles travaillaient pour l'organisme, et M. Theis n'était pas au courant?

L'hon. Pablo Rodriguez: Puis-je répondre?

M. Charlie Angus: Bien sûr. Allez-y.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci, monsieur Angus.

Durant cette conversation — et j'en ai discuté avec M. Theis, parce qu'il était très important pour moi d'être en mesure de vous faire part de ce qui s'était dit —, il n'a été question de rien de ce genre, et il n'a pas été question d'argent...

M. Charlie Angus: D'accord.

L'hon. Pablo Rodriguez: ... ou peu importe, et comme vous le savez, c'était...

M. Charlie Angus: D'accord. Je me le demandais simplement, car son travail consiste à protéger le premier ministre. J'aurais donc pensé qu'il aurait répondu cela.

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme vous le savez, le...

M. Charlie Angus: Mon temps de parole est presque écoulé. Puis-je vous poser une dernière question?

L'hon. Pablo Rodriguez: Certainement.

M. Charlie Angus: Vous n'êtes pas vraiment ici au sujet de la bourse canadienne pour le bénévolat parce que vous n'étiez pas là, mais vous êtes le directeur de la Chambre, alors j'aimerais savoir quand le projet de loi C-11 sera étudié. Je sais que cela chamboulera tous nos travaux. Est-ce dans un jour ou deux? Au cas où vos collègues libéraux feraient de l'obstruction, j'essaie d'organiser mon horaire et de voir combien de temps je devrai les écouter avant que nous passions au projet de loi. Pourriez-vous nous dire quand nous allons étudier le projet de loi?

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci. C'est une excellente question. Normalement, c'est votre leader parlementaire qui me la pose, ce que j'apprécie beaucoup.

Nous en avons débattu vendredi, et j'espère que nous pourrions le remettre à l'étude bientôt.

Le président: Merci, monsieur Angus.

C'est maintenant au tour de M. Poilievre, pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur Rodriguez, vous avez dit que M. Theis n'était pas au courant des liens entre des membres de la famille du premier ministre et l'organisme UNIS. A-t-il obtenu ce document des frères Kielburger en mai, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne sais pas.

L'hon. Pierre Poilievre: Eh bien, vous lui avez parlé. Vous êtes ici pour témoigner à sa place, alors veuillez nous répondre. Oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous dis que je ne sais pas, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Eh bien, si vous aviez lu ne serait-ce que la correspondance rendue publique, vous sauriez qu'il a bien reçu l'ensemble des documents.

Il y avait entre autres un document promotionnel dans lequel figuraient des photos de Sophie Grégoire et de Margaret Trudeau, soit l'épouse et la mère de Justin Trudeau, alors M. Theis savait-il que l'épouse et la mère de son patron étaient engagées dans une relation de travail avec l'organisme UNIS, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: D'après ce que je comprends, non.

L'hon. Pierre Poilievre: Il n'a pas lu les documents qui lui ont été envoyés?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne lui ai pas demandé s'il les avait lus, monsieur Poilievre. Si je ne savais pas qu'il avait les documents, je ne savais pas s'il les avait lus.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous êtes ici pour répondre à sa place, vous êtes donc la personne qui a les réponses, selon le gouvernement, alors répondez.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je lui ai demandé s'il connaissait UNIS, s'il avait rencontré les responsables d'UNIS...

L'hon. Pierre Poilievre: Ce n'était pas ma question.

L'hon. Pablo Rodriguez: ... s'il avait dîné avec eux, ou que sais-je, et il ne l'a pas fait.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le président, ma prochaine question est la suivante: savait-il que des membres de la famille du premier ministre avaient été payés par l'organisme UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: À ma connaissance, non.

L'hon. Pierre Poilievre: Il ne le savait pas?

L'hon. Pablo Rodriguez: D'après ce que j'ai compris, non.

L'hon. Pierre Poilievre: Il a présumé à tort que la mère et l'épouse du premier ministre effectuaient leur travail de célèbres ambassadrices gratuitement?

L'hon. Pablo Rodriguez: Eh bien, monsieur le président...

• (1520)

L'hon. Pierre Poilievre: Oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: ... voilà le genre d'attaque que nous voulons éviter à nos employés...

L'hon. Pierre Poilievre: Oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Il laisse entendre des choses qui ne sont pas vraies et il est...

M. Francesco Sorbara: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y, monsieur Sorbara.

M. Francesco Sorbara: Le ministre est ici pour parler de Rick Theis. Le député de Carleton évoque sans cesse la mère et la famille du premier ministre, et vous savez tous que mon point de vue à ce sujet, que j'ai exprimé lors de réunions précédentes, c'est que ce n'est pas pertinent dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

M. Michael Barrett: Ce n'est pas un rappel...

Le président: Comme je l'ai déjà précisé, nous examinons le lobbying en relation avec les dépenses liées à la pandémie. Je crois donc que cela a un rapport avec l'étude.

Monsieur Poilievre, nous revenons à vous.

L'hon. Pierre Poilievre: Oui ou non? M. Theis savait-il que la mère et l'épouse de son patron étaient payées par l'organisme UNIS, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: À ma connaissance, non. J'ai déjà répondu à votre question, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Il a reçu le document, dans lequel on voyait les membres de la famille. Les frères Kielburger lui ont envoyé ce document, et apparemment, il n'était pas au courant, même si c'était là, dans ce document.

Mon point suivant...

M. Han Dong: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Dong.

M. Han Dong: Je crois savoir que le code de conduite dans une séance de comité est le même que celui de la Chambre, et donc qu'aucun accessoire ne peut être utilisé. Est-ce exact?

L'hon. Pierre Poilievre: Non.

M. Charlie Angus: Absolument pas.

Le président: C'est inexact. Des accessoires sont souvent utilisés, y compris des documents.

Revenons à M. Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Il y a quelques minutes, on vous a clairement demandé si la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant a été appliquée de façon rétroactive au 5 mai. Vous avez répondu non.

J'ai ici l'entente de contribution. Voici la date à laquelle elle a été signée: le 23 juin. On dit ici: « Date d'entrée en vigueur et durée: la présente entente entre en vigueur le 5 mai 2020. »

Avez-vous dit que ce n'était pas rétroactif simplement par ignorance des faits ou pour induire délibérément le Comité en erreur?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je n'induis jamais les comités en erreur, monsieur Poilievre. Ce sont...

L'hon. Pierre Poilievre: Pourquoi avez-vous dit une fausseté?

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce sont des choses qui sont négociées par les fonctionnaires. Je ne suis pas au courant...

L'hon. Pierre Poilievre: C'est écrit juste ici.

L'hon. Pablo Rodriguez: Eh bien, alors, c'est cela. Ce sont des choses qui sont négociées...

L'hon. Pierre Poilievre: Vous avez dit que ce n'était pas rétroactif. Est-ce que vous dites maintenant que ce l'était? J'aimerais que ce soit clair.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne sais pas.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous ne savez pas.

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous avez...

L'hon. Pierre Poilievre: Vous ne semblez pas savoir grand-chose à ce sujet, et pourtant, vous être le ministre responsable.

L'hon. Pablo Rodriguez: Au contraire. Vous n'avez qu'à me poser des questions sur le sujet à l'ordre du jour de la réunion et...

L'hon. Pierre Poilievre: Vous êtes le ministre responsable. Vous dites que vous ne savez pas, alors passons au prochain point.

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Poilievre, juste un instant...

L'hon. Pierre Poilievre: Vous dites que vous ne le savez pas. C'est votre réponse.

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Nous avons un rappel au Règlement.

J'ai précisé clairement que je voulais qu'on accorde au témoin autant de temps pour répondre qu'il en a fallu pour poser la question, mais je vais donner la parole à la députée pour le rappel au Règlement.

Allez-y, madame Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: C'est précisément à ce sujet que j'interviens, parce que le député devrait laisser le témoin répondre à la question.

Le président: Merci. Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais j'ai bien précisé au député et au témoin que c'est ce que nous ferions.

Allez-y, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: M. Theis a-t-il dit aux fonctionnaires de mettre en œuvre le programme ?

L'hon. Pablo Rodriguez: Pas à ma connaissance.

À propos de vos questions précédentes, je crois qu'elles ont été posées au comité des finances, et vous avez les...

L'hon. Pierre Poilievre: Merci beaucoup, monsieur Rodriguez.

J'ai ici le résumé d'un appel téléphonique entre M. Theis et les fonctionnaires sur qui votre gouvernement rejette le blâme pour ce fiasco.

Dans ce résumé, il est écrit: « Rick: Chemin critique pour y arriver. »

Vous affirmez qu'il n'a pas dit vouloir qu'on mette en œuvre le programme, mais nous avons ici un résumé de son appel téléphonique dans lequel il dit, et je cite directement le résumé, « chemin critique pour y arriver ».

Pourquoi affirmez-vous qu'il n'a pas dit aux fonctionnaires de mettre en œuvre le programme, alors que le résumé de l'appel montre qu'il l'a fait?

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme je l'ai mentionné, j'ai parlé à M. Theis hier et brièvement aujourd'hui, et je lui ai posé ces questions, notamment au sujet de sa participation. Je vous ai dit quelle a été sa participation. L'appel a duré 25 minutes et il a porté surtout sur des questions d'ordre général.

Je sais que vous voulez montrer qu'il est à blâmer et que d'autres employés sont à blâmer, mais...

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord.

L'hon. Pablo Rodriguez: ... ce n'est pas le cas.

L'hon. Pierre Poilievre: Lorsque vous lui avez parlé, hier, a-t-il indiqué avoir dit aux fonctionnaires de mettre en œuvre ce programme, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

L'hon. Pierre Poilievre: Lorsque vous lui avez parlé, hier, a-t-il indiqué avoir dit aux fonctionnaires qu'il voulait un chemin critique pour y arriver? Vous a-t-il dit cela?

• (1525)

L'hon. Pablo Rodriguez: Non. Je pense que rien ne justifiait cela.

L'hon. Pierre Poilievre: Non, il ne vous l'a pas dit. Très bien.

L'hon. Pablo Rodriguez: Rien ne justifiait qu'il...

L'hon. Pierre Poilievre: Rien témoigne à sa place ici aujourd'hui, mais vous affirmez ne rien savoir de ce qu'il a fait; il est donc difficile de savoir ce que vous êtes en mesure de nous dire.

L'hon. Pablo Rodriguez: C'est faux, monsieur Poilievre. Je vous dis ce dont nous avons discuté.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous n'avez pas pu confirmer s'il avait dit que nous devions mettre cela en œuvre, et je vous dis que c'est précisément dans le résumé de l'appel. Vous ignorez donc ces faits, et pourtant, vous êtes censé témoigner en son nom. Soit vous ne savez pas, soit vous cachez des choses. Qu'en est-il vraiment?

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur le président, vous me connaissez depuis longtemps. Vous savez que je ne cache pas...

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Nous avons un rappel au Règlement. Allez-y, madame Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: Le témoin est ici au nom du gouvernement. Le témoin ne peut dire si une personne...

Le président: Madame Shanahan, ce n'est pas un rappel au Règlement. Si vous aimeriez qu'on vous invite à témoigner, vous pouvez présenter une demande, mais nous allons permettre au témoin de poursuivre.

Monsieur Rodriguez, si vous voulez répondre à cette question, vous pouvez le faire, après quoi nous passerons à M. Sorbara.

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme je l'ai dit, on a répondu aux questions qui ont été posées et soulevées par M. Poilievre au comité des finances. Il a obtenu les réponses.

Je pense que M. Poilievre cherche à obtenir des renseignements qu'il possède déjà, et il n'y a rien de nouveau ici.

Le président: Monsieur Sorbara, vous avez la parole.

M. Francesco Sorbara: Merci, monsieur le président. Je suis heureux de voir mes collègues cet après-midi. Monsieur le ministre, je vous souhaite encore une fois la bienvenue.

Monsieur le ministre, je veux m'assurer qu'il n'y a pas d'ambiguïté au sujet des renseignements et des faits sur lesquels nous nous penchons.

Monsieur le ministre, M. Theis a-t-il eu un rôle quelconque à jouer dans la négociation de l'accord de contribution avec l'organisme UNIS ou l'une des entités qui y sont associées?

L'hon. Pablo Rodriguez: Absolument pas.

Comme vous le savez très bien, monsieur Sorbara, puisque nous avons eu de nombreuses discussions au sujet des dossiers financiers, ce sont les fonctionnaires qui s'occupent de cela. C'est leur travail, et ils le font très bien. Ce sont des professionnels. Ce sont eux qui s'en sont occupés.

M. Francesco Sorbara: En l'occurrence, qui avait la responsabilité de négocier l'accord de contribution?

L'hon. Pablo Rodriguez: C'étaient les fonctionnaires.

M. Francesco Sorbara: Ceux du ministère de l'Emploi et du Développement social?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui.

M. Francesco Sorbara: Lorsque nous avons entendu les Kielburger, au cours des longues périodes où nous leur avons posé des questions — je pense qu'ils ont témoigné à deux comités, pendant environ sept heures, et peut-être même plus —, Marc Kielburger a fait une déclaration. Voici mot pour mot ce qu'il a dit:

Techniquement, l'entente a commencé le 5 mai. Nous travaillions à l'avance avec EDSC et nous avons affecté des ressources à l'élaboration du programme. Le délai d'exécution était tellement serré et, bien sûr, nous étions tellement déterminés à aider les jeunes que nous nous sommes attelés immédiatement à la tâche en assumant tous les risques et en sachant qu'au cas où l'accord ne serait pas conclu, c'était à nos propres risques sur le plan financier. Nous avons accepté ce risque parce que nous voulions vraiment apporter notre aide.

Monsieur le ministre, ce commentaire de M. Kielburger correspond-il à la façon, selon vous, dont le processus a été entrepris dans les négociations d'EDSC, et vice versa, dans les négociations d'UNIS avec EDSC?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui.

M. Francesco Sorbara: Excellent.

D'après ce que je comprends, M. Theis a eu un appel de 25 minutes avec les Kielburger. Il les a écoutés. J'ai rencontré M. Theis deux ou trois fois. C'est une personne très affable et très sympathique. Il fait le suivi très rapidement auprès de toutes les parties concernées, moi y compris. Il répond quand il doit répondre et quand il est approprié de le faire.

Je crois que c'est la seule interaction que M. Theis a eue avec les Kielburger. Il y a eu des courriels de suivi de la part des Kielburger, auxquels M. Theis n'a pas répondu. Est-ce exact?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, c'est exact, selon la discussion que j'ai eue avec lui et toute l'information qui m'a été fournie. Il n'y a eu qu'un seul appel de 25 minutes. Comme je l'ai dit, il s'agissait principalement d'une conversation d'ordre général, et M. Theis les a dirigés vers le ministère de la Diversité et de l'Inclusion.

M. Francesco Sorbara: Exactement. Je crois que 5 000 pages de documents ont été soumises au comité des finances et à ses membres — et j'étais l'un d'eux — durant ce temps, ainsi qu'au comité de l'éthique. Il y avait 5 000 pages de documents. M. Theis a discuté au téléphone pendant 25 minutes avec les responsables d'UNIS, puis il les a dirigés vers le bureau d'un ministre pour ce programme.

Est-ce exact?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, tout à fait.

M. Francesco Sorbara: M. Theis est-il un ministre?

• (1530)

L'hon. Pablo Rodriguez: Non. Il le sera peut-être un jour.

M. Francesco Sorbara: Peut-être un jour. À l'heure actuelle, ce n'est pas un ministre; c'est une personne qui travaille au sein du Cabinet du premier ministre, pour le premier ministre.

L'hon. Pablo Rodriguez: À ce sujet, le principe est extrêmement important. L'une des raisons de protéger nos employés...

Si vous le permettez, je vais citer une personne ici, qui a dit:

Les membres du personnel des ministres qui sont venus témoigner devant les comités se sont vu refuser la compagnie et l'aide de leur ministre. Ils se sont vu refuser le droit à la procédure établie. On a fait fi de la longue tradition de la responsabilité des ministres à l'égard de leur cabinet et de leur ministère.

Je cite directement ici M. Poilievre.

M. Francesco Sorbara: Absolument. Nous savons que M. Poilievre est un orateur très éloquent à la Chambre des communes et au sein des comités, et il a prononcé ces mots il y a seulement quelques années.

Je voudrais vous poser une question au sujet de M. Theis et de ses relations sociales. Je n'avais jamais entendu parler de l'organisme UNIS avant l'été dernier. Je ne connaissais pas Marc et Craig Kielburger. Je ne les connais pas davantage maintenant. Je n'ai aucune relation sociale ni aucun lien avec eux. Je n'ai jamais assisté et je n'ai jamais été invité à une activité organisée par UNIS. Cela ne m'intéressait pas tellement, et honnêtement, cela ne m'empêche pas de dormir la nuit.

M. Theis entretient-il des relations sociales avec l'un ou l'autre des frères Kielburger?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non. Il n'y a jamais eu de rencontre entre eux, ni pour un repas ou un lunch, ni pour prendre un verre, ni pour quoi que ce soit d'autre. Je lui ai posé toutes ces questions.

M. Francesco Sorbara: Les considère-t-il comme des amis personnels?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, pas du tout.

M. Francesco Sorbara: Monsieur Rodriguez, avez-vous déjà partagé un repas avec les Kielburger? Ce n'est certainement pas le cas pour moi.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non. Pour tout dire, la première fois que j'ai entendu le nom « WE », j'ai cru que c'était en fait « oui » en français. Je me suis trompé.

M. Francesco Sorbara: À ce sujet, je tiens à souligner que lorsque j'ai entendu parler pour la première fois de l'organisme UNIS, j'ai dû demander aux directeurs et aux enseignants locaux ce qu'était cette organisation, en fait, et recevoir des commentaires pertinents pour me faire une idée de ce que je pensais ou non de cet organisme de bienfaisance ou de cette organisation.

Le président: Merci, monsieur Sorbara. Votre temps de parole est écoulé.

Je ne sais pas trop s'il s'agissait d'une question, mais si vous le croyez et si vous désirez y répondre, monsieur Rodriguez, vous pouvez le faire.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non. Je veux simplement remercier M. Sorbara de son travail.

Merci beaucoup.

Le président: Très bien.

Nous allons passer à M. Fortin. Vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Rodriguez, à votre connaissance, M. Rick Theis a-t-il déjà refusé d'obtempérer à un ordre de la Chambre des communes ou d'un tribunal?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, pas à ce que je sache, monsieur Fortin. Dans ce cas-ci, c'est une directive...

M. Rhéal Fortin: C'est bon.

Connaissez-vous des cas autres que celui-ci, dans l'histoire ou les us et coutumes de la Chambre, où un ministre a ordonné à des membres du Cabinet de ne pas obéir à un ordre de la Chambre des communes? Cela s'est-il déjà fait, à votre connaissance?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, plusieurs fois.

M. Rhéal Fortin: Nommez-moi un cas, s'il vous plaît.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je pense que le ministre Baird s'était présenté à un comité. Je crois que c'était à la place de M. Soudas ou de M. Togneri. C'était l'un ou l'autre.

M. Rhéal Fortin: Avait-il ordonné au témoin de ne pas obéir à un ordre de la Chambre? Je ne parle pas d'invitations. Nous invitons souvent des témoins. Nous nous entendons là-dessus. Un ordre de comparaître donné par la Chambre à un témoin est passablement plus rare, je pense.

Connaissez-vous d'autres cas où un ministre a interdit à quelqu'un d'obéir à un ordre de la Chambre? Est-ce que cela s'est déjà vu?

L'hon. Pablo Rodriguez: Moi, ce que j'ai vu, c'étaient des ministres qui disaient à leur personnel de ne pas répondre à la convocation d'un comité et qui les remplaçaient.

M. Rhéal Fortin: Ils évitaient de comparaître devant un comité qui les avait invités. Nous avons souvent vu cela. Je le comprends.

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui. Le ministre y allait à leur place.

M. Rhéal Fortin: Oui, c'est le cas, mais je ne parle pas des invitations, qui sont fréquentes. Il y en a des centaines toutes les semaines. Bon, il n'y en a peut-être pas autant, mais il y en a plusieurs. Je parle d'un ordre...

• (1535)

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous êtes donc d'accord avec moi sur la responsabilité ministérielle.

M. Rhéal Fortin: Nous pourrions discuter longtemps de la responsabilité ministérielle. Nous l'avons fait jeudi dernier. Nous avons passé la journée là-dessus. Le débat a été fait. Nous pouvons le continuer ad vitam æternam, mais la question n'est pas là. Ce débat s'est terminé par un ordre. La Chambre a rendu un ordre. En ce qui me concerne, c'est la plus haute instance, et même le gouvernement doit obéir à la Chambre.

Or j'apprends aujourd'hui que des ministres ont préséance sur la Chambre. Je veux savoir dans quels autres cas un ministre, quel qu'il soit, a eu préséance sur la Chambre et a demandé à quelqu'un de désobéir à un ordre de cette dernière.

Connaissez-vous un seul exemple?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je peux vous en nommer un. C'était encore une fois en 2010. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit, devant la Chambre, qu'aucun membre du personnel ministériel ne comparaitrait en comité, peu importe...

M. Rhéal Fortin: Est-ce qu'il y avait...

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Fortin. Votre temps de parole est écoulé.

C'est au tour de M. Angus.

M. Charlie Angus: Je vous remercie de votre présence, monsieur Rodriguez. Je vous ai toujours considéré comme un bon ami. Je n'ai pas l'impression que vous nous aidez beaucoup comme témoin aujourd'hui, mais je vous remercie d'être avec nous.

Je tiens simplement à dire que je suis résolu à obtenir des réponses parce que c'est notre travail au Comité. C'est notre travail de poser des questions difficiles. Voilà pourquoi le comité de l'éthique a toujours été présidé par un député de l'opposition, parce que nous devons demander des comptes au gouvernement.

Je n'ai jamais vu de comité où les députés ministériels sont heureux. Ils n'aiment pas poser des questions difficiles. À l'occasion, ils lancent des attaques personnelles virulentes envers nous parce que nous posons ces questions. Aujourd'hui, j'ai posé une question au sujet des documents que nous tentons d'obtenir et j'ai fait l'objet d'une attaque personnelle de la part de Mme Shanahan. Cela m'inquiète, car des membres de ma famille ont été pris pour cible parce que je posais des questions à ce comité.

Je pense que nous devons rester concentrés, ici. Nous devons continuer d'axer nos efforts sur le dépôt du rapport au Parlement. Je ne pense pas que le gouvernement va aimer le rapport, mais c'est notre travail d'obtenir ces réponses.

Je vous remercie de votre comparution. Je ne crois pas qu'elle ait permis d'apprendre beaucoup de nouvelles choses. Je voudrais demander à mes collègues de rester concentrés sur ce que ce comité a à faire durant le temps qu'il reste...

Mme Brenda Shanahan: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

M. Charlie Angus: Ces interruptions personnelles et cette ingérence...

Le président: Je donne la parole à la députée qui a invoqué le Règlement. Allez-y, madame Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: Mon nom a été utilisé à nouveau par M. Angus et, par le passé, il a utilisé la mention de son nom pour interrompre un député qui avait la parole. L'utilisation du terme « attaque » est antiparlementaire. Il ne reflète aucunement les discussions...

M. Charlie Angus: Cela relève du débat.

Mme Brenda Shanahan: ...actuelles et je demande au député de retirer ses paroles.

M. Charlie Angus: Cela relève du débat.

Le président: Merci. Cela relève du débat. Ce n'est pas un rappel au Règlement. Monsieur Angus, vous pouvez reprendre vos observations.

M. Charlie Angus: On voit bien la valeur de ce rappel au Règlement, monsieur le président. En réalité, j'essayais de laisser entendre à mes collègues que nous devrions peut-être rester concentrés sur la question et travailler ensemble pour obtenir des résultats, car nous devons mener l'étude sur Pornhub, qui est très sérieuse, et j'aimerais que des ministres viennent répondre à des questions à ce sujet.

Si nous allons subir constamment des interruptions et de l'ingérence et monter aux barricades pour des choses de ce genre, je suis maintenant prêt à faire le rapport. Voilà mon opinion.

Je vous remercie d'être venu, monsieur Rodriguez. Il se peut que vous n'aimiez pas le rapport et que le gouvernement n'aime pas le rapport sur Pornhub. C'est une possibilité, mais nous avons le devoir de le produire, et je vais continuer à faire mon travail, en dépit des obstacles et des entraves que j'ai rencontrés en comité au cours de la dernière année à la suite de manœuvres d'obstruction et d'interruptions sans fin. C'est mon devoir en tant que parlementaire.

Merci beaucoup d'être venu.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci.

Puis-je dire quelque chose?

M. Charlie Angus: Je vous en prie.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur Angus. Je dois dire que j'ai toujours aimé travailler avec vous. Vous m'avez posé des questions difficiles; c'est votre devoir et c'est bien. Mon devoir consiste à essayer d'y répondre.

Merci.

Le président: Monsieur Poilievre, nous nous tournons maintenant vers vous pour la prochaine série de questions.

L'hon. Pierre Poilievre: M. Theis a-t-il informé le premier ministre qu'UNIS avait été sélectionné pour gérer la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui.

L'hon. Pierre Poilievre: A-t-il dit au premier ministre que le ministère de l'Emploi et du Développement social avait examiné des preuves qui indiquaient qu'UNIS pouvait effectivement mettre en œuvre le programme, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui.

Parlez-vous de la recommandation de la fonction publique...

L'hon. Pierre Poilievre: Non, je ne parle pas de la recommandation. Je parle de preuves selon lesquelles nous pouvions mettre en œuvre le programme.

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui.

L'hon. Pierre Poilievre: C'est drôle, car j'ai entre les mains un autre document que vous venez de contredire. Il s'agit d'un document du Conseil du Trésor. On y lit ceci: « Enfin, le Secrétariat du Conseil du Trésor note que le ministère de l'Emploi et du Développement social n'a pas fourni de preuves qui portent à croire qu'UNIS possède la capacité d'entreprendre cette tâche, surtout dans des délais accélérés ».

M. Theis vous a-t-il menti et dit qu'il avait informé le premier ministre que de telles preuves avaient été présentées?

L'hon. Pablo Rodriguez: L'information a été transmise après qu'il a donné la séance d'information et a exercé une diligence raisonnable, monsieur le président.

Je ne sais pas exactement ce que M. Poilievre essaie d'accomplir avec sa question.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous avez affirmé et je vous demande...

• (1540)

L'hon. Pablo Rodriguez: Il accuse M. Theis d'avoir commis un acte répréhensible.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous prétendez que M. Theis vous a dit que le ministère avait fourni des preuves qu'UNIS pouvait mettre en œuvre le programme. Pourtant, j'ai ici un rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor de votre gouvernement qui a été déposé le même jour et qui dit qu'il n'existe aucune preuve portant à croire qu'UNIS serait même en mesure de mettre en œuvre le programme.

Est-ce que M. Theis vous a dit cela, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Poilievre, le document a été retiré du cabinet pour exercer une diligence raisonnable et le premier ministre avait de nombreuses questions. Les fonctionnaires y ont répondu et, comme vous le savez, ils ont dit que c'était la seule façon de le faire. C'est tout.

L'hon. Pierre Poilievre: J'ai toutefois des fonctionnaires qui disent ici qu'UNIS ne pouvait pas le faire, c'est-à-dire que l'organisme en était incapable ou qu'il n'y avait aucune preuve qu'il pouvait le faire. Les documents disent exactement le contraire de votre témoignage.

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Poilievre, les documents sont un peu trop petits pour que je puisse les lire à l'écran. Je suis désolé.

L'hon. Pierre Poilievre: Très bien. Il aurait peut-être fallu que vous les lisiez avant de comparaître devant le Comité. Pensez à la devise des scouts: toujours prêt.

L'hon. Pablo Rodriguez: Nous vous avons donné 5 000 pages, monsieur Poilievre. Je répète: 5 000 pages, mon ami.

L'hon. Pierre Poilievre: Soyez bien préparé, mon ami. Si vous êtes le ministre responsable, assumez vos responsabilités et sachez de quoi vous parlez.

Des fonctionnaires ont-ils soulevé des inquiétudes quant à l'intégrité du programme?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non.

L'hon. Pierre Poilievre: J'ai ici un document...

L'hon. Pablo Rodriguez: Mais vous...

L'hon. Pierre Poilievre: Merci. Non, vous avez répondu à la question.

L'hon. Pablo Rodriguez: Mais vous avez eu des conversations et des questions, monsieur Poilievre...

L'hon. Pierre Poilievre: Merci. Merci. Vous avez répondu par la négative et dit qu'aucun fonctionnaire n'a soulevé d'inquiétudes au sujet d'un problème d'intégrité potentiel. Voici une citation du Secrétariat du Conseil du Trésor:

De plus, le suivi des heures par un tiers pourrait être difficile et donner lieu à des préoccupations d'intégrité potentielles si les étudiants ne sont pas honnêtes au sujet des heures accumulées.

Encore une fois, vous témoignez de quelque chose et je vous présente, en temps réel, des contradictions à vos affirmations. Comment se fait-il que vous soyez le ministre responsable de ce dossier et que vous ne puissiez pas répondre avec exactitude aux questions les plus élémentaires?

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Poilievre, la situation s'explique peut-être par le fait que vous voulez juste entendre certaines réponses et que, étant donné que vous n'aimez pas certaines d'entre elles, vous dites alors qu'elles ne sont pas bonnes. Toutefois, la réponse ne dépend pas du fait que vous l'aimiez ou non. Une réponse est une réponse, et vous me connaissez. Vous me connaissez depuis longtemps. Vous savez que j'ai toujours...

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord. Passons donc à la prochaine question. Rick Theis a-t-il...

L'hon. Pablo Rodriguez: ... je vais répondre à cette question.

L'hon. Pierre Poilievre: Très bien, allons-y donc.

Rick Theis a-t-il laissé entendre qu'UNIS pourrait avoir besoin de plus de fonds? A-t-il dit à des fonctionnaires...

M. Greg Fergus: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je donne la parole au député qui a invoqué le Règlement.

M. Greg Fergus: Monsieur le président, j'aimerais vous demander quelle est la durée de cette période de questions. Selon mon horloge, 3 minutes et 38 secondes se sont écoulées.

Le président: C'est pourquoi je n'ai pas encore annoncé la fin de cette période de questions. Il s'agit d'une période de cinq minutes.

Merci, monsieur Fergus.

M. Greg Fergus: Merci, monsieur.

Je m'excuse auprès de M. Poilievre de l'avoir interrompu.

Le président: Monsieur Poilievre, vous pouvez poursuivre.

L'hon. Pierre Poilievre: M. Theis est le directeur de cabinet du premier ministre. Il a parlé du programme aux fonctionnaires. A-t-il laissé entendre qu'UNIS pourrait avoir besoin de plus de fonds que ce qui a été initialement proposé par les fonctionnaires, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, pas que je sache, monsieur le président.

Monsieur le président, en ce qui concerne la...

L'hon. Pierre Poilievre: Merci. Je vous remercie de votre réponse directe. Je l'apprécie.

Si je peux donner suite...

L'hon. Pablo Rodriguez: ... réunion du comité de l'éthique, nous avons tous les deux entendu directement le témoignage des...

Le président: Monsieur Poilievre, je pense que nous allons donner à M. Rodriguez l'occasion de répondre.

Monsieur Rodriguez, vous avez la parole.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il est important de souligner, monsieur le président, que le comité des finances et le comité de l'éthique ont tous les deux entendu directement le témoignage des fonctionnaires non partisans...

L'hon. Pierre Poilievre: Merci.

L'hon. Pablo Rodriguez: ... qui sont responsables de ce programme et que personne n'a sonné l'alarme au sujet...

L'hon. Pierre Poilievre: Très bien. Cela n'a rien à voir avec ma question.

L'hon. Pablo Rodriguez: Au contraire, cela a tout à voir avec la question.

Personne n'a sonné l'alarme au sujet des finances et des ressources d'UNIS. Personne.

L'hon. Pierre Poilievre: Très bien.

J'ai ici un journal d'appels. Vous venez de dire que M. Theis, le principal conseiller du premier ministre, n'a pas laissé entendre que des fonds supplémentaires pourraient être requis. En réalité, le 25 mai, lors d'un appel qu'il a eu avec de hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du ministère de l'Emploi, il a dit, et je cite: « Possibilité d'une deuxième vague; mais il faudra plus de financement pour cela ».

Il laisse entendre qu'UNIS pourrait avoir besoin de plus de fonds que ce qui a été initialement recommandé par les fonctionnaires.

C'est encore une fois tout à fait l'inverse du témoignage que vous venez de donner. Pourquoi continuez-vous à témoigner du contraire de ce que disent les documents publiés par votre propre gouvernement?

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Poilievre, vous laissez entendre des choses que vous croyez qu'il laisse entendre, n'est-ce pas?

L'hon. Pierre Poilievre: « mais il faudra plus de financement pour cela. »

Le président: Monsieur Poilievre, votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Rodriguez, nous allons vous donner l'occasion de répondre à la question et ensuite M. Dong aura la parole pour cinq minutes.

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur le président, M. Poilievre laisse entendre que quelqu'un a laissé entendre quelque chose. Je pourrais laisser entendre que M. Poilievre a laissé entendre que quelqu'un a laissé entendre quelque chose et ainsi de suite.

Nous avons besoin de faits et nous n'en obtenons pas de ce que...

L'hon. Pierre Poilievre: C'est écrit noir sur blanc dans les documents.

Le président: Merci.

Monsieur Dong, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

M. Han Dong: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai écouté attentivement les questions et les réponses... et je dois dire qu'il n'y a pas beaucoup de nouvelles informations. Le fait est que nous menons cette étude depuis l'année dernière.

Les téléspectateurs doivent aussi comprendre que le commissaire à l'éthique mène actuellement une enquête parallèle et, soit dit en passant, j'estime qu'il est le mieux placé pour examiner cette affaire. J'ai hâte de connaître ses conclusions et ses recommandations.

À mon arrivée à Ottawa, on m'a dit que le travail en comité était de nature non partisane, mais je constate de plus en plus que c'est similaire à ce qui se passe à la Chambre des communes pendant les débats et la période des questions. Je dirais que cela a vraiment menacé le travail et les résultats du Comité.

Je fais écho à ce que M. Angus a dit plus tôt, à savoir que nous avons une étude très importante qui, en toute honnêteté, est bloquée par les conservateurs.

Nous étions tous au courant du programme du Comité. Nous avons l'étude sur Pornhub. Comme cela a été mentionné plus tôt, nous prévoyons également l'arrivée du projet de loi C-11. De plus, il y a les nouveaux renseignements que nous obtiendrons peut-être dans le cadre de notre conversation ou de notre correspondance

avec M. Li. À mon avis, il s'agit de la partie la plus productive, soit celle qui contribue à l'étude dont nous parlons aujourd'hui.

Je ne sais pas pourquoi les conservateurs sont si accros... ou croient tellement que ce processus de questionnement sans fin leur permettra d'atteindre leurs objectifs politiques positifs. Je n'ai rien entendu que je n'avais pas déjà entendu.

Cela dit, puisque le ministre est ici au nom du gouvernement, j'aimerais clarifier quelque chose.

Tout d'abord, M. Shugart a témoigné que personne dans la fonction publique n'a sonné l'alarme au sujet de la santé financière et des ressources d'UNIS avant que la proposition pour la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant ne soit présentée au Cabinet le 22 mai.

M. Theis a-t-il vu ou entendu parler de signaux d'alarme concernant les finances et les ressources d'UNIS? Je pense que la question a déjà été posée, mais le ministre n'a pas eu l'occasion d'y répondre.

● (1545)

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme j'essayais de répondre, M. Shugart a dit très clairement qu'aucune alarme n'avait été sonnée. Si je peux revenir à vos commentaires initiaux, je suis d'accord pour dire qu'il n'y a rien de nouveau dans ce dossier. Je pense qu'on essaie de créer une situation ou peut-être d'en inventer une. J'ignore lequel c'est. Le premier ministre a témoigné devant le Comité, tout comme l'a fait le greffier à maintes reprises et des ministres. Il n'y a rien de nouveau à découvrir. Je pense que le Comité fait un travail extrêmement important, surtout pendant la pandémie de COVID. Je pense que nous devrions nous concentrer davantage sur ce problème que sur toute autre chose.

M. Han Dong: Je suis entièrement d'accord avec vous. Je pense que nous devons un rapport aux témoins que nous avons entendus pendant l'étude sur Pornhub. Ce rapport devrait être présenté en temps opportun.

Dans son témoignage devant le Comité, le greffier du Conseil privé a dit que, étant donné l'importance du dossier pour la réponse à la pandémie et l'ampleur de la contribution, il ne voyait pas comment le premier ministre et le ministre des Finances auraient pu ne pas participer à l'élaboration et à l'approbation des politiques concernant la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant.

Pouvez-vous commenter cette déclaration?

L'hon. Pablo Rodriguez: D'après ce que j'ai compris, il s'agissait d'une décision financière majeure qui aurait de nombreuses implications. C'était un programme énorme qui nécessitait d'importantes sommes d'argent. C'est ce que j'ai compris de ce que M. Shugart a dit.

M. Han Dong: Selon votre expérience, envoie-t-on couramment des programmes, des idées et des propositions non sollicités au gouvernement et est-ce déplacé pour le gouvernement d'envisager ce genre de propositions, voire y donner suite?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, ce n'est pas rare. En réalité, cela arrive tout le temps, surtout pendant la pandémie de COVID, où il faut être créatif, sortir des sentiers battus, créer de nouveaux programmes et faire des choses très rapidement pour aider les Canadiens. C'est ce que nous avons fait. Parfois, nous recevons des commentaires et des suggestions, notamment des députés, des organisations, des groupes, des syndicats et des entreprises. Cela arrive tout le temps, mais il faut suivre une procédure établie.

• (1550)

Le président: Merci.

Votre temps de parole est écoulé, monsieur Dong.

Je sais que certains députés ont demandé une courte pause avant de commencer le troisième tour. Nous allons suspendre la séance pour environ quatre minutes.

• (1550)

(Pause)

• (1555)

Le président: Nous reprenons la séance.

Nous allons nous tourner vers M. Barrett pour commencer le troisième tour.

Monsieur Barrett, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, quelle conséquence aurait subie M. Theis s'il avait obéi à l'ordre de la Chambre? Aurait-il été renvoyé?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non. Pourquoi me demandez-vous cela?

M. Michael Barrett: Je pose la question parce que quelqu'un, vraisemblablement vous, lui a ordonné de ne pas comparaître, ce qui va à l'encontre d'un ordre du Parlement canadien.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous ai expliqué très clairement que c'est une question de responsabilité ministérielle — et vous m'avez entendu à la Chambre. C'est basé sur la responsabilité ministérielle, un principe que M. Poilievre défendait très fortement en 2010. C'est pour cela que je suis ici.

M. Michael Barrett: À quelle personne-ressource du ministère de l'Emploi et du Développement social M. Theis a-t-il renvoyé UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne sais pas. L'organisme a simplement été renvoyé au ministère.

M. Michael Barrett: M. Theis a-t-il parlé à quelqu'un de l'organisme UNIS avant ou après le 5 mai 2020?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, pas que je sache.

M. Michael Barrett: Combien de dépenses a-t-on dit à UNIS, le 5 mai, qu'il pourrait engager?

L'hon. Pablo Rodriguez: Pouvez-vous répéter la question? Combien le 5 mai...

M. Michael Barrett: Combien de dépenses a-t-on dit à UNIS qu'il pourrait engager le 5 mai?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne sais pas. Je pense que c'était zéro, mais je suis convaincu que ces questions ont été posées dans d'autres comités.

M. Michael Barrett: Je vous pose des questions aujourd'hui, monsieur le ministre.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je comprends...

M. Michael Barrett: Marc Kielburger a déclaré au comité des finances qu'il s'était mis au travail immédiatement. Le terme « immédiatement » laisse entendre qu'il a été chargé d'accomplir une tâche et que c'était attendu de lui. Encore une fois, qui a dit à M. Marc Kielburger qu'il devait se mettre au travail en l'absence d'un contrat signé par le gouvernement?

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous savez que ce n'était pas M. Theis, car j'ai dit à maintes reprises qu'il n'y a eu aucune discussion sur les dépenses...

M. Michael Barrett: Ne me dites pas qui ce n'était pas, dites-moi qui c'était.

L'hon. Pablo Rodriguez: C'était très clair.

Je suis convaincu que l'information a été fournie dans d'autres comités et d'autres endroits, monsieur Barrett.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, à quelles dates Rick Theis a-t-il communiqué avec l'organisme UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: C'était le 5 mai.

M. Michael Barrett: Combien de fois a-t-il communiqué avec Craig et Marc Kielburger?

L'hon. Pablo Rodriguez: Ils ont communiqué avec lui cette fois-là. Ils ont envoyé des courriels, mais il n'a pas...

M. Michael Barrett: Combien en ont-ils envoyés?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne sais pas.

M. Michael Barrett: Combien de fois a-t-il communiqué avec Sofia Marquez?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je pense que vous avez tous les documents, monsieur Barrett.

M. Michael Barrett: Combien de fois a-t-il communiqué avec Sofia Marquez?

L'hon. Pablo Rodriguez: D'après ma conversation avec M. Theis, il n'a eu aucune autre discussion avec UNIS. Il a eu cette conversation de 25 minutes.

M. Michael Barrett: Votre réponse est donc zéro. Il n'a jamais communiqué avec Sofia Marquez?

L'hon. Pablo Rodriguez: Me demandez-vous s'ils ont eu une conversation téléphonique? Ils ont eu une conversation téléphonique...

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, lorsque je dis « communiquer », je parle de courriels, de messages textes, de messages sur les médias sociaux, de conversations en personne, de conversations téléphoniques, de télécopies et j'en passe. Combien de fois a-t-il communiqué avec elle?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je crois qu'il y avait peut-être quelques courriels, c'est-à-dire des courriels de courtoisie. Vous avez tout cela dans vos documents.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, nous ne sommes pas ici pour découvrir ce qu'il y a dans les documents. Nous sommes ici pour que vous répondiez aux questions du Comité. C'est votre obligation. Vous prétendez être le ministre responsable. Vous êtes le ministre qui en sait très peu.

Combien de fois a-t-il communiqué avec Dalal Al-Waheidi?

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Barrett, si vous le voulez, je peux consacrer un temps considérable à examiner la documentation que vous avez en main.

M. Michael Barrett: Vous auriez dû le faire avant de vous présenter devant le Comité, monsieur le ministre.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne peux pas deviner les questions que vous me poserez, monsieur Barrett. Faites preuve de respect, je vous prie.

Vous avez en main la totalité des documents et avez obtenu les mêmes réponses que tout le monde.

M. Michael Barrett: Le gouvernement a-t-il vérifié l'organisme UNIS dans le cadre du programme de bourse canadienne pour le bénévolat étudiant?

• (1600)

L'hon. Pablo Rodriguez: Que voulez-vous dire par « vérifier »?

M. Michael Barrett: A-t-on fait preuve de diligence raisonnable lorsqu'on a conclu une entente d'un demi-milliard de dollars avec un organisme qui a versé un demi-million de dollars à des membres de la famille du premier ministre? Le principe de diligence raisonnable a-t-il été respecté, monsieur le ministre?

L'hon. Pablo Rodriguez: Les fonctionnaires ont fait les vérifications. Ils en ont discuté lors de réunions. Ils...

M. Michael Barrett: Savez-vous quel ministère s'en est occupé?

L'hon. Pablo Rodriguez: ... ont analysé les ministères, puis ont recommandé au gouvernement de procéder... *[Difficultés techniques]*.

M. Michael Barrett: Ne savez-vous pas qui a mené le processus?

L'hon. Pablo Rodriguez: Est-ce que je sais qui en était précisément le responsable? Non, je ne connais pas son nom. Toutefois, je suis certain que de nombreuses personnes ont participé au processus.

M. Michael Barrett: Monsieur le ministre, qui a approuvé les dépenses liées à l'organisme UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je peux m'informer et vous transmettre la réponse.

M. Michael Barrett: Monsieur le président, le ministre s'est engagé à nous communiquer le nom de la personne qui a approuvé les dépenses liées à l'organisme UNIS. Je tiens à ce que cela figure dans le compte rendu. Je m'attends à ce que le ministre respecte son engagement.

L'hon. Pablo Rodriguez: En passant, je peux vous dire qu'il ne s'agit pas de M. Theis, monsieur Barrett.

Le président: Merci.

Nous allons passer à Mme Shanahan pour la prochaine série de questions.

Vous avez la parole, madame Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: Monsieur le président, je laisse ma place à M. Fergus.

Le président: Monsieur Fergus, la parole est à vous.

[Français]

M. Greg Fergus: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie M. le ministre de sa présence aujourd'hui.

Il est très important de s'assurer de connaître la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, le 29 mars. Je fais référence à la motion qui a été adoptée à la Chambre des communes:

[...]

a) en ce qui concerne l'étude du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique sur les questions de conflits d'intérêts et de lobbying en relation avec les dépenses liées à la pandémie

[...]

(ii) Rick Theis, le directeur des politiques du Cabinet du premier ministre, soit cité à comparaître devant le Comité le lundi 29 mars 2021, à 14 heures,

Monsieur le ministre, vous êtes ici à cause de cette motion, n'est-ce pas?

L'hon. Pablo Rodriguez: Absolument, monsieur Fergus.

M. Rhéal Fortin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: M. Fortin invoque le Règlement.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Monsieur le président, nous avons déjà tenu ce débat tantôt et nous avons convenu que M. Rodriguez était ici pour répondre à toutes les questions concernant le scandale du mouvement UNIS et pas pour faire part de ouï-dire en répétant ce qu'il pense que M. Rick Theis aurait répondu à une question qu'on lui aurait posée. Il n'est pas ici pour se prononcer au nom de Rick Theis; il est ici pour répondre lui-même.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Fortin. Je crois qu'il s'agit davantage d'une question de débat que d'un rappel au Règlement. M. Fergus a la possibilité de poser les questions pour lesquelles il souhaite obtenir une réponse.

M. Fergus a la parole.

[Français]

M. Greg Fergus: Monsieur le président, je vous remercie de m'accorder la possibilité de poser une question.

Peut-être que M. Fortin ne croit pas que je suis à la hauteur de la situation, mais je le suis en tant que député. Je peux poser les questions auxquelles j'aimerais que les témoins répondent.

Monsieur le ministre, vous êtes ici pour répondre aux questions concernant M. Theis, puisqu'il a été convoqué à cette rencontre. N'est-ce pas?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui.

M. Greg Fergus: Vous n'êtes pas ici pour répondre aux questions concernant d'autres personnes.

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, vous avez raison.

Je suis ici en raison de la motion qui a été débattue et adoptée à la Chambre des communes, qui demande à des personnes qui ne relèvent absolument pas du Parlement de venir témoigner ici. Souvent, cela implique de se faire brusquer et bousculer. Vous pouvez constater le ton de la réunion d'aujourd'hui. Ce n'est pas grave que cela m'arrive, j'y suis habitué, cela fait un petit moment que je suis en poste. Cependant, il est inacceptable que des employés soient traités de cette façon.

C'est pourquoi nous avons décidé — le gouvernement conservateur l'avait fait également à l'époque — d'appliquer le principe de responsabilité ministérielle.

M. Greg Fergus: Effectivement, en ce qui concerne le principe de responsabilité ministérielle, je me souviens que, en 2010, M. Poilievre a dit ceci:

Or, l'usage veut que les premiers ministres ne témoignent pas devant les comités, et personne ne conteste cet usage. Donc, le premier ministre a désigné une personne pour le représenter. Il s'agit du ministre Baird.

C'était le mardi 25 mai 2010. Ce jour-là, il a aussi dit:

[Cependant, ce sont les ministres qui] sont responsables devant le Parlement et qui doivent lui rendre des comptes au sujet des politiques, des décisions et des activités du gouvernement. Le personnel du cabinet d'un ministre rend des comptes par l'intermédiaire du ministre.

Vous fiez-vous à cette déclaration de M. Poilievre et à ce principe qui existe depuis longtemps au Parlement?

• (1605)

L'hon. Pablo Rodriguez: Absolument.

À l'époque, M. Poilievre avait tout à fait raison, mais c'est peut-être un peu moins le cas aujourd'hui.

Je me souviens qu'à l'époque, alors que j'avais quelques cheveux noirs de plus, il avait défendu le fait qu'on n'invitait pas le premier ministre aux réunions des comités, comme vous l'avez mentionné, et il avait affirmé que ce n'était pas discutable.

Comme vous le disiez de façon très éloquente, il avait ajouté que les ministres devaient rendre des comptes à la fois devant le Parlement, devant les comités et, ultimement, devant les Canadiens.

M. Greg Fergus: Je pourrais continuer longtemps, mais j'arrive à ma dernière question.

Je cite encore les propos que M. Poilievre a tenus à cette date:

Le comité devrait respecter la tradition séculaire voulant que cette responsabilité incombe au ministre et le laisser répondre aux questions.

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous avez tout à fait raison.

D'ailleurs, par la suite, l'opposition officielle de l'époque, qui était le Parti libéral du Canada, a changé sa position et était accord avec le gouvernement conservateur à l'égard de la responsabilité ministérielle, et c'est ce que nous avons appliqué par la suite.

M. Greg Fergus: Monsieur le ministre, voici ma dernière question.

Croyez-vous qu'on doive laisser les adjoints politiques se faire intimider par la politiquaillerie, les attaques politiques des députés à des fins partisans, au lieu que ces questions soient posées aux ministres responsables?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, absolument pas. Je pense que nous devons protéger les employés de tous les partis, qu'il s'agisse du parti de M. Angus, du parti de M. Fortin, du parti de M. Warkentin ou du parti de Mme Elizabeth May.

Ces gens-là viennent ici pour donner le meilleur d'eux-mêmes et travailler pour le Canada. Ce n'est certainement pas pour se faire bousculer et intimider devant un comité.

M. Greg Fergus: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur Fergus.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Fortin, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je pense qu'il ne faut pas confondre les choses. La responsabilité ministérielle fait en sorte que vous, les ministres, êtes responsables des erreurs que peuvent commettre les employés qui relèvent de vous, mais cela n'empêche pas le Comité de faire témoigner ces gens-là pour établir les faits et savoir ce qui s'est passé.

En témoignant, vous disiez à plusieurs reprises que vous ne saviez rien et qu'on avait besoin de faits. Justement, la seule façon d'avoir les faits, c'est d'entendre les gens impliqués personnellement. Il n'est pas question de les malmener, comme vous le mentionnez depuis tantôt, mais simplement de les entendre.

Cela dit, monsieur le ministre, je vais vous lire un passage de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, à la page 137, qui porte sur les privilèges et immunités du Parlement:

Selon le préambule et l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867, le Parlement jouit du droit de procéder à des enquêtes, d'exiger la comparution de témoins et d'ordonner la production de documents, des droits essentiels à son bon fonctionnement. Ces droits sont d'ailleurs aussi anciens que le Parlement lui-même.

Monsieur le ministre, pouvez-vous commenter ce passage?

Le Parlement jouit-il moins, aujourd'hui, du droit de procéder à des enquêtes et de faire comparaître des témoins qu'il n'en a joui avant que le gouvernement actuel ne soit en place?

L'hon. Pablo Rodriguez: Le gouvernement précédent fonctionnait exactement de la même façon, monsieur Fortin.

M. Rhéal Fortin: Il faudrait peut-être aviser les auteurs de l'ouvrage, MM. Bosc et Gagnon. Dans l'édition de 2017, ils semblent prétendre que non. Ils disent que, depuis 1867, en vertu de l'article 18 de la Loi constitutionnelle, le Parlement est en droit d'exiger la comparution de témoins. Il faudrait peut-être leur dire que vous n'êtes pas d'accord avec eux, pour éviter la confusion.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous ai donné des exemples concrets, alors que le parti de l'opposition officielle de l'époque, le Parti libéral, en collaboration avec le Bloc québécois et le NPD, avait invité plusieurs employés conservateurs et où les conservateurs avaient refusé de les envoyer et avaient envoyé des ministres à leur place.

M. Rhéal Fortin: Je ne parle pas d'invitations. Vous me parlez d'invitations, et je suis d'accord avec vous là-dessus. Moi, je vous parle d'un ordre. Le Parlement a rendu un ordre. Peut-être y aurait-il eu lieu d'inviter ces témoins, mais c'est une autre question. Le Parlement a jugé utile, à tort ou à raison, de les convoquer par un ordre, jeudi dernier. Or vous nous dites que vous avez dit à ces témoins de ne pas obéir à l'ordre. Cela m'apparaît contraire à ce qui est prévu ici, dans le chapitre concernant les privilèges et immunités de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. Je me demande même si vous ne tombez pas vous-même sous le coup d'un outrage au Parlement, monsieur le ministre. Je suis vraiment choqué de lire cela, mais c'est ce que je crois comprendre de ma lecture.

Qu'en dites-vous? Cela ne vous gêne-t-il pas?

• (1610)

L'hon. Pablo Rodriguez: Pour revenir sur ce qui s'est passé en 2010, ce n'est pas une question...

M. Rhéal Fortin: Oubliez l'année 2010, je vous parle de 2021.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, c'est très important. Ces témoins étaient sommés de comparaître. Ce n'était pas une invitation. Je voulais juste corriger ce que vous avez dit.

M. Rhéal Fortin: C'est vous qui avez dit...

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Fortin. Votre temps est écoulé, mais nous allons permettre au ministre de répondre à la question.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Merci.

[Traduction]

Le président: C'est à vous, monsieur Rodriguez. Nous donnons ensuite la parole à M. Angus.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Comme je le disais, tout cela est extrêmement important. La production de documents est fondamentale. C'est pourquoi je dis que ces documents doivent être produits, mais il faut respecter le fait que c'est la fonction publique, qui est neutre et professionnelle, qui les rédige.

[Traduction]

Le président: Merci.

M. Angus a la parole.

M. Charlie Angus: Merci.

Encore une fois, je vous remercie, monsieur Rodriguez, d'avoir pris le temps de venir témoigner.

Avant la séance, vous avez dit vous être entretenu avec M. Theis. Avez-vous aussi parlé à Mme Shanahan, M. Fergus, M. Sorbara, M. Dong ou Mme Lattanzio avant la séance?

L'hon. Pablo Rodriguez: Si je leur ai parlé?

M. Charlie Angus: Si vous avez parlé à l'un d'entre eux.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, non. Je suis désolé, mais je ne l'ai pas fait.

M. Charlie Angus: Je me posais seulement la question, parce qu'à l'évidence, nous assistons à la mise en œuvre d'un plan visant à interrompre et à gêner les travaux de manière concertée.

Ces gens ne sont pas grossiers. Je les adore. Chaque fois que M. Fergus prend la parole... M. Sorbara m'a accompagné en Italie. M. Dong et moi devons apprendre à chanter ensemble. Je viens tout juste de rencontrer Mme Lattanzio. Mme Shanahan est une bonne Canadienne d'origine irlandaise. J'ai d'ailleurs grandi avec des Canadiens d'origine irlandaise.

Pourtant, chaque fois que nous parlons à ces gens, nous faisons face à de l'ingérence et à des interruptions. Si je ne m'abuse, nous avons assisté à des manœuvres d'obstruction durant les séances pendant 40 heures d'affilée. Je me demande qui coordonne tout cela, parce que ça ne semble pas naturel.

Puisque vous êtes le leader du gouvernement à la Chambre, auriez-vous l'obligation de vous assurer, lorsque des questions difficiles comme celles portant sur l'organisme UNIS sont soulevées, que ces gens reçoivent la directive d'interrompre les travaux et de faire de l'obstruction? À qui reviendrait cette tâche?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, monsieur Angus. J'ai de nombreux dossiers à m'occuper, et cela n'en fait pas partie.

M. Charlie Angus: Vous ne faites pas cela. D'accord.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, je ne fais pas cela.

M. Charlie Angus: Cela me surprend, car à la séance du comité Canada-Chine, ces personnes utilisent les mêmes tactiques d'interruption: ils se mettent en colère et interrompent les travaux. Cela ne

cadre pas avec le comportement habituel des libéraux que je connais, alors je me dis qu'il doit s'agir là d'un plan.

Ce n'est donc pas le bureau du leader du gouvernement à la Chambre qui s'en occuperait.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non.

Monsieur Angus, les comités prennent leurs propres décisions. Je suis convaincu qu'ils ont des raisons qui les justifient. Vous accomplissez un travail extraordinaire et...

M. Charlie Angus: Eh bien, nous avons pris notre décision et vous l'avez annulée. Vous faites de l'obstruction au comité de la procédure et au comité des affaires étrangères dans le dossier des vaccins du programme COVAX. Vous interrompez vos propres députés. Pas vous personnellement: vous ne feriez jamais cela, je le sais; mais vos collègues libéraux, si. Je me demande pourquoi les libéraux se sentent tellement menacés par les comités.

Encore une fois, je ne peux pas croire que M. Fergus et Mme Shanahan se présentent ici seulement pour se quereller. Ce que je veux dire, c'est qu'ils ont un travail à faire. C'est un travail difficile.

Au comité Canada-Chine, il y a eu des interruptions et des rappels au Règlement. Nous assistons à une véritable farce là-bas, tout comme ici.

Je me demande seulement, puisqu'il s'agit d'un enjeu politique qui touche le premier ministre, plus particulièrement son jugement... Cela vous a coûté un ministre des Finances. Cela a provoqué de nombreux scandales politiques. N'y a-t-il personne qui a pour tâche de dire: « allez-y, rendez la journée très éprouvante et coupez court au débat »?

Personnellement, je veux faire avancer les choses. Je veux surmonter cette impasse. J'en ai fini avec cette question, pour ainsi dire. Je veux clore le dossier, mais je ne peux pas: j'ai bien tenté de tendre la main à vos collègues libéraux, mais je me suis heurté à un mur de colère.

Y a-t-il quelqu'un à qui vous pourriez parler qui pourrait peut-être faire en sorte qu'ils travaillent avec nous? Vous êtes le négociateur, monsieur Rodriguez.

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, monsieur Angus, et je consacre plus de temps à m'entretenir avec M. Julian qu'avec...

Le président: Je vous remercie, monsieur Angus. Votre temps est écoulé.

Nous allons...

M. Charlie Angus: Mon temps est écoulé? Je ne faisais que commencer.

Le président: Nous laisserons le ministre répondre à la question.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je dois dire que mes collègues sont des gens extrêmement professionnels et...

M. Han Dong: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je suis désolé, monsieur le ministre. Nous devons nous interrompre puisqu'on invoque le Règlement.

M. Dong a la parole.

M. Han Dong: En tout respect, j'ai attendu que le temps de M. Angus soit écoulé. Je ne voulais pas l'interrompre.

Je tiens seulement à rappeler au Comité que si nous nous retrouvons ici aujourd'hui à discuter de ce dossier, c'est bien malgré les députés libéraux, qui se sont en effet opposés à la motion.

M. Charlie Angus: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Le président: Je ne vois pas...

M. Han Dong: J'ai seulement l'impression d'être pris pour cible et...

• (1615)

Le président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Angus a la parole.

M. Charlie Angus: Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement, le problème était que M. Dong ne m'a pas interrompu, mais a plutôt interrompu le ministre.

Le président: D'accord, merci.

M. Charlie Angus: Je pensais qu'on avait permis au ministre de répondre à la question, mais si les libéraux interrompent leur propre ministre, alors je...

Le président: Encore une fois, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Monsieur Rodriguez, vous avez la parole.

M. Charlie Angus: Merci.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je tiens simplement à remercier mes collègues du travail acharné qu'ils accomplissent avec professionnalisme. Je remercie chacun d'entre vous, en fait, pour le travail que vous faites au nom des Canadiens. Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Poilievre, vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Pierre Poilievre: Le directeur du Cabinet du premier ministre qui a recommandé le programme, Rick Theis, savait-il en mars 2020 que l'organisme UNIS avait payé le séjour à Londres de l'épouse du premier ministre, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais revenir sur la question de M. Poilievre, puisqu'il fait référence à des documents ici et là. L'élément essentiel...

L'hon. Pierre Poilievre: Oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: ... auquel il fait référence s'est produit après que la décision du Cabinet a été prise, alors je ne sais pas pourquoi il souhaite aborder ce point.

L'hon. Pierre Poilievre: La question était: Rick Theis savait-il que l'organisme UNIS avait financé les dépenses de l'épouse du premier ministre lorsqu'elle a séjourné à Londres, oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, pas à ma connaissance.

L'hon. Pierre Poilievre: Il ne le savait pas?

L'hon. Pablo Rodriguez: Pas à ma connaissance.

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord. Elle s'est rendue à Londres, en Angleterre, au début mars 2020. L'organisme UNIS a payé les dépenses associées à ce séjour. Deux mois plus tard, le Cabinet du premier ministre approuve une subvention d'un demi-milliard de dollars destiné à ce même organisme. Malgré cela, vous affirmez que M. Theis, qui était le conseiller principal de Trudeau dans ce dossier, ne le savait pas.

L'hon. Pablo Rodriguez: Qu'insinuez-vous, monsieur Poilievre?

L'hon. Pierre Poilievre: J'ai posé une question. Je pose une question.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je crois qu'il s'agit de graves atteintes ou...

L'hon. Pierre Poilievre: Le savait-il?

L'hon. Pablo Rodriguez: [*Inaudible*] à l'endroit de personnes...

L'hon. Pierre Poilievre: Le savait-il?

L'hon. Pablo Rodriguez: ... qui font de leur mieux pour aider leur pays.

L'hon. Pierre Poilievre: M. Theis savait-il que...

L'hon. Pablo Rodriguez: À ma connaissance, je ne sais pas. Je ne pense pas, mais encore là...

L'hon. Pierre Poilievre: Je suis désolé. Vous ne le savez pas ou vous ne le pensez pas? Vous êtes passé de « non, je ne sais pas » à « je ne pense pas ». Qu'en est-il au juste? Choisissez la bonne réponse — ou celle que vous préférez.

L'hon. Pablo Rodriguez: Choisir une réponse? La réponse est « non », monsieur Poilievre. Vous le savez. J'ai dit qu'il...

L'hon. Pierre Poilievre: Je dois dire que c'est la première fois que je vois un témoin qui donne plusieurs réponses contradictoires et qui dit ensuite: « vous pouvez choisir celle que vous préférez ». Les libéraux font la même chose avec leurs principes: si on ne les aime pas, ils en ont d'autres à suggérer.

Peu importe, nous allons passer à autre chose. Nous allons changer de sujet.

L'hon. Pablo Rodriguez: En réalité, monsieur Poilievre, j'ai bel et bien répondu à votre question d'emblée, n'est-ce pas?

L'hon. Pierre Poilievre: Vous dites que M. Theis ne savait pas que l'épouse de son patron avait séjourné à Londres, toutes dépenses payées, deux mois avant que son patron accorde une subvention d'un demi-milliard de dollars au même organisme qui avait payé ce voyage. C'est ce que vous êtes en train de dire.

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce que je dis, c'est que vous semblez insinuer que M. Theis devrait être au courant de ce genre de choses alors que vous ne...

L'hon. Pierre Poilievre: Eh bien, je vais vous dire pourquoi il le saurait: c'était aux nouvelles.

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous ne savez pas ce qu'il saurait...

L'hon. Pierre Poilievre: C'était bel et bien aux nouvelles que l'épouse de son patron avait fait un voyage avec l'organisme UNIS à peine deux mois avant que M. Theis aurait recommandé que Trudeau accorde un demi-milliard de dollars à ce même organisme. Voilà pourquoi il le saurait.

L'hon. Pablo Rodriguez: Qu'est-ce que cela a à voir avec la discussion qu'il a eue avec l'organisme UNIS? Je vous ai dit qu'il s'agissait d'un seul entretien de 25 minutes.

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord.

L'hon. Pablo Rodriguez: C'est tout. Alors, pourquoi faites-vous...

L'hon. Pierre Poilievre: Je vais vous le dire. Je vais vous expliquer ce que cela a à voir...

L'hon. Pablo Rodriguez: ... la sourde oreille?

L'hon. Pierre Poilievre: Vous m'avez posé une question et j'y répondrai. Je vais vous montrer comment on répond à une question.

L'hon. Pablo Rodriguez: Tentez de faire cela.

L'hon. Pierre Poilievre: Si un organisme offre à l'épouse du premier ministre des séjours toutes dépenses payées, alors le premier ministre ne devrait pas accorder à ce même organisme un demi-milliard de dollars en fonds publics. Il s'agit d'un conflit d'intérêts. Voilà pourquoi.

Encore une fois, à titre de précision, cette information a été transmise au Cabinet du premier ministre. Elle provenait de l'organisme UNIS et soulignait le fait que Sophie Grégoire et Margaret Trudeau étaient de « célèbres ambassadrices » de cet organisme. Êtes-vous en train de me dire que M. Theis, qui a reçu le document qui en faisait la promotion, ne savait pas que l'épouse et la mère du premier ministre étaient payées par l'organisme UNIS? Oui ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, il ne le savait pas.

L'hon. Pierre Poilievre: Il ne le savait pas. D'accord.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, il ne le savait pas.

L'hon. Pierre Poilievre: Entendu.

D'accord. Il a donc tenu pour acquis que le voyage à Londres était gratuit. Il a supposé que leur travail en tant que célèbres ambassadrices n'était pas rémunéré. Entendu.

Bien. Permettez-moi de vous poser une question très rapidement. Le contrat indique ici qu'on a commencé le 5 mai à puiser dans les fonds de la subvention d'un demi-milliard de dollars.

Quel jour Rick Theis a-t-il parlé à un membre de l'organisme UNIS au téléphone? À quelle date?

• (1620)

L'hon. Pablo Rodriguez: Le 5 mai, soit le même jour.

L'hon. Pierre Poilievre: Eh bien, c'est toute une coïncidence.

Est-ce vraiment cela? Est-ce une coïncidence que le jour même où le conseiller du premier ministre parle à un membre de l'organisme UNIS, cet organisme commence à dépenser de l'argent?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non. C'est le même jour où il est allé...

L'hon. Pierre Poilievre: Ce n'est pas une coïncidence? Ce n'est pas une coïncidence. Eh bien, voilà.

L'hon. Pablo Rodriguez: C'est le même jour où il est allé... Monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Ce n'est pas une coïncidence.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je crois que vous devriez parfois écouter les réponses, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous m'avez donné une réponse.

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, vous n'avez pas... Vous essayez de faire fi du simple fait qu'il n'y a eu qu'une seule conversation. Vous tentez de rejeter la responsabilité sur M. Theis...

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord, donc, en termes clairs...

L'hon. Pablo Rodriguez: ... qui est un employé remarquable qui se trouve là pour les bonnes raisons.

L'hon. Pierre Poilievre: En termes clairs, vous dites que le Cabinet du premier ministre n'a rien à voir avec la subvention octroyée.

Le 5 mai, Rick Theis, le conseiller principal de Trudeau, s'entretient avec un membre de l'organisme UNIS et, toujours le 5 mai, sans qu'aucun contrat ne soit signé, l'organisme UNIS commence à

puiser dans les fonds d'une subvention d'un demi-milliard de dollars. Ce n'est que pure coïncidence, n'est-ce pas?

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Poilievre, l'ordre du jour du cabinet est établi bien avant... Vous avez fait partie du cabinet.

L'hon. Pierre Poilievre: Oui, d'accord.

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous le savez. Ne dites pas que ce n'est pas le cas.

L'hon. Pierre Poilievre: Ce n'est que pure coïncidence, n'est-ce pas?

Hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Poilievre, l'ordre du jour est établi bien avant cela.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce que M. Theis, le conseiller principal... Vous avez dit plus tôt que M. Theis, le conseiller principal de Trudeau, s'est entretenu avec le premier ministre avant de parler au membre de l'organisme UNIS. La conversation a-t-elle porté sur l'argent que la famille Trudeau a reçu de l'organisme UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce que...

Le président: Je vous remercie, monsieur Poilievre. Votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à Mme Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Avant de poursuivre, je tiens seulement à dire un mot au sujet du comportement des membres du Comité et du traitement réservé aux témoins. La situation s'est déjà produite auparavant, dans d'autres séances du Comité: on intimide les témoins, on les interrompt fréquemment et on calomnie leur conduite et leurs réponses. Cela est indigne d'un comité parlementaire. Nous avons vu cette situation à ce comité et au sein d'autres comités. Il s'agit du harcèlement du témoin et...

M. Charlie Angus: J'invoque le Règlement.

Le président: M. Angus invoque le Règlement.

M. Charlie Angus: Je vous remercie.

J'aimerais demander à M. Rodriguez... Je ne l'ai pas intimidé ni attaqué. Je veux que Mme Shanahan rétracte ses propos. Je crois avoir traité M. Rodriguez avec respect.

Le président: Je ne suis pas certain qu'il s'agit d'un rappel au Règlement. Cela relève à l'évidence du débat...

M. Charlie Angus: J'ai laissé M. Rodriguez...

Le président: Nous revenons à Mme Shanahan.

Mme Brenda Shanahan: Je vous remercie, monsieur le président, parce que je n'ai en effet pas mentionné le nom du député. Il a cru de lui-même que je parlais de lui.

Ce à quoi je fais référence, c'est la conduite générale des membres du Comité au cours de la séance d'aujourd'hui et au cours d'autres séances.

[Français]

J'aimerais continuer à poser des questions au ministre, qui est ici en tant que représentant du gouvernement.

J'aimerais que le ministre Rodriguez revienne à son témoignage de tout à l'heure, plus précisément à la page 30 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. C'était lié aux rôles des ministres et de leurs subordonnés.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous remercie, madame Shanahan.

Selon moi, cet élément est fondamental. Un principe est clair, et c'est celui de la responsabilité ministérielle.

Le personnel travaille ici pour nous donner un coup de main. Ces employés travaillent fort. Dans certains cas, ils ont quitté des emplois très lucratifs ou ont décidé de laisser certaines occasions de côté. Ils nous conseillent, ils nous donnent un coup de main et ils travaillent pour la nation. Cela dit, au bout du compte, ils viennent nous conseiller. Comme ce sont les ministres qui prennent les décisions, ce sont eux qui rendent des comptes au Parlement, aux comités et à la population en général. Il s'agit d'un principe fondamental, et je suis content que l'on y revienne.

Si vous me le permettez, madame Shanahan, j'aimerais citer quelqu'un à ce sujet.

Mme Brenda Shanahan: Je vous en prie.

[Traduction]

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous en lis la version française:

Monsieur le président, ce sont en définitive les ministres qui sont responsables et doivent rendre des comptes au Parlement. En conséquence, les membres du personnel ministériel ne comparaitront pas lorsqu'ils seront convoqués devant les comités parlementaires. Ce seront plutôt les ministres qui se présenteront devant le comité lorsqu'ils auront à répondre des gestes de leur personnel. À peu près toutes les activités du ministère sont menées au nom du ministre et c'est lui qui doit en assumer la responsabilité en bout de ligne.

Ces paroles ont été prononcées par M. Poilievre lors d'une séance du Comité il y a quelques années. Il s'agit de la même personne et du même comité.

• (1625)

Mme Brenda Shanahan: Excellent. Je vous en remercie.

Je crois que vous n'avez pas eu la possibilité de répondre à la question que M. Poilievre vous a posée plus tôt. Dans un esprit de collaboration, pourriez-vous apporter des précisions quant au chemin critique mentionné?

L'hon. Pablo Rodriguez: Certainement. Je crois que c'est très important, car M. Poilievre a glané ça et là des extraits de documents totalisant 5 000 pages. Je ne sais même pas ce qu'il tente de démontrer. Nous devons nous conduire en professionnels ici et poser des questions avec professionnalisme.

Il aurait dû dire que le chemin critique, dans le document auquel il faisait référence, a été mis en place après l'adoption du cabinet. Je comprends, d'après sa question, qu'il tente d'insinuer que ces choses se sont produites avant, mais ce n'est absolument pas le cas. Il y a bien eu un chemin critique pour y arriver, mais seulement après son adoption par le cabinet. Cela a été fait afin de s'assurer qu'il y ait assez de diligence raisonnable. Le terme « diligence raisonnable » est la clé maîtresse du document auquel faisait référence M. Poilievre.

[Français]

Mme Brenda Shanahan: Merci beaucoup.

Monsieur Rodriguez, selon votre expérience, est-il fréquent que des idées ou des propositions non sollicitées concernant un pro-

gramme soient envoyées au gouvernement? J'imagine que cela peut arriver.

Est-il inapproprié que le gouvernement examine cela et donne suite à de telles propositions?

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce n'est absolument pas inapproprié, et ce n'est pas rare non plus, surtout en période de pandémie.

En période de pandémie, on doit penser ou réfléchir autrement, agir beaucoup plus vite que d'habitude et créer des programmes à partir de choses qui n'existaient pas. De plus, nous devons être là pour nos aînés, pour nos travailleurs, pour nos familles, pour nos entreprises et pour ceux qui ont perdu leur emploi.

C'est ce que le gouvernement a fait. Lors de nos nombreuses interactions, les organismes, les associations, les syndicats, les entreprises et les députés nous ont suggéré beaucoup d'idées. L'important, c'est que ce soit fait selon les normes officielles.

Mme Brenda Shanahan: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Gourde, qui disposera de cinq minutes.

Monsieur Gourde, allez-y, je vous prie.

[Français]

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie le ministre Rodriguez de sa présence.

Monsieur le ministre, j'aimerais savoir une chose en lien avec toute cette saga. Du début, c'est-à-dire à partir du moment où les contrats ont été attribués, et jusqu'à la fin, avez-vous été impliqué dans le processus entourant le dossier de l'organisme UNIS?

L'hon. Pablo Rodriguez: Jamais.

M. Jacques Gourde: Lors de la mise en place du programme, avez-vous parlé aux membres du Conseil des ministres pour savoir si c'était une bonne idée ou non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je ne peux parler de ce qui est discuté au Cabinet.

M. Jacques Gourde: Sans me donner de détails, vous pouvez quand même me dire si vous en avez discuté ou non. Vous en avez sans doute discuté quand vous avez parlé des programmes que vous alliez mettre en place...

L'hon. Pablo Rodriguez: J'ai soulevé certains éléments à l'extérieur du Cabinet. Par respect envers le Cabinet, je ne ferai jamais référence à ce qui s'y dit.

La question que j'ai posée portait sur la capacité de l'organisme UNIS à fournir ses services en français. Pour moi, c'était essentiel qu'il soit en mesure de fournir des services dans les deux langues officielles, et cet organisme a répondu qu'il pouvait le faire.

M. Jacques Gourde: À la Chambre, l'année dernière, nous avons demandé que l'argent soit envoyé au programme Emplois d'été Canada au lieu d'être envoyé à ce programme. On nous a répondu qu'on allait se pencher là-dessus. Finalement, cela n'a pas été fait.

Cela aurait été une bonne idée d'engager des étudiants. Les entrepreneurs canadiens étaient prêts à engager du personnel, mais nous avons été obligés de refuser, parce qu'il n'y avait pas assez d'argent dans le programme. Si on avait investi quelques dizaines de millions de dollars de plus, tous les employeurs qui voulaient embaucher des étudiants auraient pu le faire. Cela aurait aussi été une bonne idée.

L'hon. Pablo Rodriguez: On peut toujours revenir en arrière et dire qu'on aurait pu faire telle ou telle chose. Je comprends votre point de vue, monsieur Gourde.

Le gouvernement était de bonne foi, et il a tout fait pour aider les Canadiens, incluant les étudiants. Le programme dont nous parlons aujourd'hui faisait partie d'une série de mesures: doubler les bourses étudiantes et offrir la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, par exemple.

Tout comme moi, vous savez que les étudiants sont parmi les personnes qui ont le plus souffert. Que font-ils entre deux sessions? Ils travaillent dans les bars, dans les festivals, dans les restaurants...

M. Jacques Gourde: Nous comprenons tout cela, monsieur le ministre.

Tout à l'heure, vous avez dit avoir écouté les recommandations de tout le monde. Les conservateurs avaient demandé que l'on ajoute de l'argent au programme Emplois d'été Canada. Vous aviez amplement le temps de le faire deux mois avant la fin du programme. Emplois d'été Canada a distribué de l'argent, même au mois d'août. Or nous avons posé cette question à la Chambre aux mois de mai et de juin.

Est-ce parce que l'idée était celle des conservateurs qu'elle n'était pas bonne? Si cela avait été proposé par libéraux, est-ce que cela aurait été une bonne idée?

• (1630)

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Gourde, vous savez que nous respectons les idées de tout le monde.

M. Jacques Gourde: Voyons, monsieur le ministre. Nous avons imploré le gouvernement d'investir de l'argent au bon endroit, afin de donner aux étudiants la chance de travailler au lieu de rester à la maison. L'été passé, 100 000 étudiants de plus auraient pu travailler. Des entreprises de ma circonscription étaient prêtes à engager 15 étudiants si Emplois d'été Canada leur en avait donné l'occasion. Le manque de fonds a fait qu'elles ont pu embaucher seulement 2 ou 3 étudiants.

L'hon. Pablo Rodriguez: On peut toujours revenir en arrière et dire qu'on aurait pu faire telle ou telle chose. C'est peut-être le cas, monsieur Gourde

Honnêtement, nous écoutons toutes les idées. D'ailleurs, en tant que leader du gouvernement à la Chambre des communes, je suis bien placé pour savoir que plusieurs programmes que nous avons mis en avant ont été influencés par des idées provenant du Parti conservateur, du NPD ou du Bloc québécois. Pendant un bon bout de temps, nous avons décidé de laisser de côté la partisanerie et d'aider les Canadiens. Tous les Canadiens en sont sortis gagnants.

M. Jacques Gourde: Je suis bien content d'entendre cela, monsieur le ministre.

Présentement, il manque encore d'argent dans le programme Emplois d'été Canada. Nous sommes en train d'étudier des dossiers et

nous voyons qu'il manque encore beaucoup d'argent. Il reste encore du temps avant la présentation du budget.

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui...

M. Jacques Gourde: C'est une idée que je vous donne.

Si vous voulez vraiment aider les étudiants, vous pourriez augmenter le budget du programme Emplois d'été Canada, destiné aux étudiants. Cela va les aider à acquérir une expérience de travail vraiment enrichissante, plutôt que de rester à la maison à se morfondre.

Nous ne pouvons pas nous permettre que les étudiants passent un deuxième été à ne pas travailler. Donnez la chance à tous les employeurs du Canada qui veulent embaucher des étudiants d'avoir les fonds pour le faire. Ces étudiants en ressortiront avec une expérience incommensurable.

Allez-vous le faire?

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous avez raison de dire que nous devons toujours en faire plus pour les étudiants. Ils sont notre avenir.

Peut-être pourriez-vous dire à vos collègues que le projet de loi C-14 comprend des mesures concrètes pour aider les étudiants. Si vos collègues pouvaient adopter le projet de loi rapidement, cela aiderait tout le monde.

Je vous en fais la demande.

M. Jacques Gourde: Monsieur le ministre, vous ne pouvez rien nous dire au sujet du processus et vous ne pouvez pas faire la lumière sur tout ce que nous cherchons à comprendre depuis le début de la saga. Sauf votre respect, pourquoi êtes-vous venu témoigner devant le Comité pendant trois heures?

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas participé à la préparation du projet. C'est normal, parce que cela relève du ministre responsable. Par la suite, nous avons tous été mis au courant. La raison de ma présence est basée sur le principe de la responsabilité ministérielle. Ce principe a été défendu, à juste titre, par les conservateurs. Nous défendons aussi ce principe, et j'espère que vous le défendez également.

M. Jacques Gourde: Nous le défendons, mais nous avons envoyé des ministres qui étaient capables de répondre aux questions. Vous ne semblez absolument rien connaître au dossier.

L'hon. Pablo Rodriguez: Cela fait trois heures que je réponds à vos questions, monsieur Gourde.

M. Jacques Gourde: Non, cela fait deux ou trois minutes dans le cas des miennes. J'aurais aimé vous parler pendant trois heures. Cela aurait été vraiment intéressant.

L'hon. Pablo Rodriguez: Nous nous en reparlerons dans votre circonscription, quand j'irai voir ma belle-famille.

M. Jacques Gourde: Oui, bien sûr. Espérons que nous vous verrons dans ma circonscription d'ici la fin de la prochaine année.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Gourde.

[Français]

L'hon. Pablo Rodriguez: Bien sûr, je vais aller vous saluer.

[Traduction]

Le président: Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à Mme Lattanzio pour la prochaine série de questions.

Madame Lattanzio, la parole est à vous.

[Français]

Mme Patricia Lattanzio: Merci, monsieur le président.

Je reviens à vous, monsieur le ministre.

Je veux entrer un peu plus dans le détail du témoignage rendu par le greffier du Conseil privé. Il avait mentionné que, étant donné l'importance de l'enjeu quant à l'intervention durant la pandémie et à l'importance de la contribution, il ne savait pas comment le premier ministre et le ministre des Finances auraient pu ne pas participer à l'élaboration des politiques relatives au programme de bourses et au processus d'approbation.

Pourriez-vous formuler des commentaires à ce sujet?

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, madame Lattanzio, c'est le greffier du Conseil privé qui a répondu en disant que, étant donné l'ampleur, l'importance du programme et des sommes impliquées, il était évident que ces personnes en seraient informées. C'est ce que le greffier a confirmé au Comité.

Mme Patricia Lattanzio: Monsieur le ministre, j'ai cru comprendre plus tôt, dans le contexte d'une question posée par mon collègue M. Sorbara, que les 5 000 pages de documentation contenaient des lettres ou des écrits qui avaient été envoyés à M. Theis. J'ai cru comprendre aussi qu'il n'y avait pas donné suite.

Il semble clair que, si c'est effectivement le cas, il n'y a pas eu de communications par la suite entre M. Theis et les gens du mouvement UNIS. N'est-ce pas exact?

• (1635)

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous avez raison, madame Lattanzio.

J'ai ici la suite des communications. Il y a eu uniquement cette conversation que j'ai mentionnée déjà. Cette conversation a eu lieu le 5 mai et a duré 25 minutes. Au cours de celle-ci, le mouvement UNIS en a profité pour faire état de ses services, et ainsi de suite. M. Theis ne les connaissait pas beaucoup. Le mouvement UNIS en a profité pour lui donner des explications.

M. Theis lui a posé quelques questions et, par la suite, l'a orienté vers le ministère de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse. Comme vous l'avez dit, les gens du mouvement UNIS ont écrit plusieurs courriels à M. Theis. Je pense qu'il a répondu à un seul d'entre eux et que c'était davantage par courtoisie. C'est une chose que nous faisons nous-mêmes régulièrement.

Cependant, il n'a pas donné suite à l'ensemble des courriels.

Mme Patricia Lattanzio: Monsieur le ministre, ces documents ont donc bel et bien été déposés et font partie des 5 000 documents qui ont été remis à tous les collègues.

Il me semble, de toute évidence, que cette personne a été interpellée par des courriels et n'y a pas répondu par la suite. Cela clôt en quelque sorte le débat sur la question des communications.

Je vais vous dire honnêtement que je ne comprends pas pourquoi on revient aujourd'hui sur les mêmes questions, à savoir s'il y a eu des communications et de quelle façon. Mes collègues ont ces documents depuis l'été dernier, et pourtant, on revient encore et encore sur les mêmes questions.

On s'approche parfois de l'intimidation de témoins. Cela ne s'applique pas à vous, monsieur le ministre, mais je crois que c'est la protection à laquelle vous faisiez allusion plus tôt au sujet des employés de l'État.

J'ai une dernière question à vous poser, toujours sur ce dossier.

J'ai une dernière question à vous poser, toujours sur ce dossier.

Selon votre expérience et votre expertise, est-il fréquent que des idées ou des propositions non sollicitées concernant un programme soient envoyées au gouvernement?

L'hon. Pablo Rodriguez: Oui, j'ai eu l'occasion d'aborder cette question plus tôt. C'est fréquent. Il y a des discussions, que ce soit avec des groupes, des entreprises ou, comme je l'ai dit plus tôt, des députés de l'opposition qui soumettent des idées. C'est surtout le cas en période de pandémie. Au début de la crise, nous nous demandions comment réagir à cette situation. Tous les députés se demandaient comment aider leurs concitoyens et le gouvernement, comment mettre sur pied des programmes.

Je vous dirais, madame Lattanzio, que le travail que j'ai pu réaliser, notamment avec M. Julian, Mme Bergen, à l'époque, et M. Therrien, a donné lieu à l'un des plus beaux moments que j'aie connus comme ministre. Nous avons mis de côté la partisanerie et avons mis en avant des programmes qui ont aidé tout le monde.

Mme Patricia Lattanzio: Monsieur le ministre, jugez-vous inapproprié, de la part du gouvernement, d'examiner parfois de telles propositions ou programmes, ou de devoir même y donner suite? Prenons l'exemple d'un programme de grande envergure qui viendrait justement aider les Canadiens et les Canadiennes.

L'hon. Pablo Rodriguez: L'important, madame Lattanzio, est évidemment d'y donner suite de façon responsable, professionnelle et en suivant l'ensemble des règles. Or c'est ce que le gouvernement a fait.

Pour revenir à votre question initiale, il n'est pas rare de recevoir de telles propositions, parce que les Canadiens regorgent de créativité et d'idées. Lorsqu'on lui soumet ces idées, le gouvernement en bénéficie, mais il faut que le tout soit fait de la bonne façon.

Mme Patricia Lattanzio: Est-ce qu'il y aurait...

[Traduction]

Le président: Merci, madame Lattanzio. Votre temps est écoulé.

Je cède maintenant la parole à M. Fortin, qui dispose de deux minutes et demie.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, à la question posée par M. Barrett, je crois, à savoir si Rick Theis était au courant que les dépenses de l'épouse du premier ministre avaient été payées par l'organisme UNIS lors de son voyage à Londres, vous avez répondu que non, pas à votre connaissance.

Alors, je comprends qu'une fois de plus, comme dans les exemples précédents, vous n'êtes pas dans la tête de Rick Theis. Vous ne pouvez donc pas dire ce qu'il sait ou ce qu'il ne sait pas. Je comprends cela. Je pense que tous les membres du Comité le comprennent. C'est la raison pour laquelle nous lui avons demandé de venir s'expliquer, non pas pour le rudoyer, comme je l'ai entendu dire plus tôt, mais pour témoigner, pour nous dire ce qu'il en est et ce qui se passe, à sa connaissance.

Si nous ne pouvons pas obtenir son témoignage en l'invitant, si nous ne pouvons pas obtenir son témoignage quand la Chambre lui ordonne de venir témoigner, à votre avis, monsieur le ministre, comment fait-on pour savoir ce que Rick Theis sait ou ne sait pas?

• (1640)

L'hon. Pablo Rodriguez: Nous pouvons le savoir par le truchement des différents témoignages des ministres.

Monsieur Fortin, vous êtes là depuis le début, vous avez...

M. Rhéal Fortin: Vous venez de dire, monsieur le ministre, que vous ne le savez pas, ou que vous aviez besoin de faits. Vous avez répété cela à plusieurs reprises.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je répondais à M. Poilievre quand j'ai dit qu'il me fallait des faits.

M. Rhéal Fortin: Peu importe à qui vous répondiez. Je ne vous blâme pas, monsieur le ministre, je ferais la même chose si j'étais à votre place. Vous ne pouvez pas savoir ce que M. Theis sait ou ne sait pas.

En revanche, le Comité a besoin de savoir ce qu'il sait. Des témoins nous ont dit des choses troublantes, et nous voulons nous assurer d'avoir la bonne version des faits. Nous voulons lui demander sa version.

Que fait-on si ce monsieur n'obéit pas aux ordres de la Chambre? Comment fait-on pour avoir son témoignage?

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Fortin, je pense avoir répondu de façon assez précise à l'ensemble de vos questions. Il est possible que vous ne soyez pas...

M. Rhéal Fortin: Je dois avoir du mal à comprendre les choses, monsieur le ministre.

Comment fait-on pour avoir la version de M. Theis?

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous l'obtenez en vous adressant à moi, monsieur Fortin.

M. Rhéal Fortin: Vous répondez que vous ne le savez pas, que vous ne pouvez pas le savoir.

L'hon. Pablo Rodriguez: Quand j'ai dit que je ne le savais pas, c'était en répondant à une question de M. Poilievre où, sur un lot de 5 000 documents, il en a sorti un et m'a demandé ce qu'il contenait.

M. Rhéal Fortin: Ce n'est pas du tout cela. À la question de savoir si Rick Theis était au courant que l'épouse du premier ministre s'était fait payer son voyage à Londres, vous avez répondu que vous ne le saviez pas.

Alors, à qui doit-on poser la question si M. Theis n'obéit pas aux ordres du Parlement et si vous ne le savez pas?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je n'ai pas dit que je ne le savais pas, j'ai dit...

M. Rhéal Fortin: Vous avez dit que vous ne le saviez pas, pas que vous sachiez.

L'hon. Pablo Rodriguez: Pas que je sache, c'est bien cela.

M. Rhéal Fortin: Je veux savoir ce que sait Rick Theis. À qui dois-je poser la question?

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Fortin. Votre temps est écoulé.

Je vais permettre au ministre de répondre.

[Français]

L'hon. Pablo Rodriguez: Vous posez la question à l'humble serviteur devant vous, monsieur Fortin.

M. Rhéal Fortin: Il ne connaît pas la réponse, « l'humble serviteur ». C'est une bien humble réponse.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Fortin.

Nous allons maintenant passer à M. Angus pour la prochaine série de questions.

Monsieur Angus, vous avez deux minutes et demie.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le président.

Vous avez semblé surpris lorsque nous avons mentionné 5 000 pages de documentation. Eh bien, nous les avons lues.

J'aimerais savoir combien de fois M. Theis a été informé du programme de bourse canadienne pour le bénévolat étudiant.

L'hon. Pablo Rodriguez: Combien de fois a-t-il été informé?

M. Charlie Angus: Oui.

L'hon. Pablo Rodriguez: Combien de fois a-t-il été informé?

M. Charlie Angus: Je veux dire avant que le dossier se rende au cabinet.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je peux vous dire que j'étais là la première fois que le dossier devait se rendre au cabinet. Je n'y ai pas participé avant cela.

M. Charlie Angus: Vous l'ignorez. La première fois qu'il a été renseigné au sujet du programme, c'était peut-être lors d'une conversation téléphonique?

L'hon. Pablo Rodriguez: Non, parce que c'était une conversation d'ordre général avec l'organisme UNIS, et il a été très clair...

M. Charlie Angus: En fait, ce n'était pas une conversation d'ordre général. Monsieur Rodriguez, je pense vraiment que vous minimisez l'importance de M. Theis. C'est quand même le directeur des affaires du Cabinet.

Le 30 avril, il a reçu une séance d'information d'une heure sur la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, alors il connaissait bien le programme. Le directeur des affaires du Cabinet participe à une séance d'information, étant donné que la proposition sera soumise au Cabinet.

Ensuite, le 5 mai, il tient une réunion de 25 minutes, et vous dites — si je ne me trompe pas, c'était en réponse à Mme Lattanzio — que les gens regorgent d'idées. Le gouvernement aime parler à des gens qui ont de grandes idées. Le directeur des affaires du Cabinet ne parle pas vraiment avec ces personnes. On lui parle d'un programme d'un milliard de dollars qui est sur le point d'être approuvé par le Cabinet. Le directeur s'entretient avec Craig et Marc Kielburger, qui lui écrivent plus tard au sujet de la rationalisation de l'accord de contribution.

Nous avons un problème ici. Le directeur des affaires du Cabinet du premier ministre, qui va présenter l'idée au Cabinet, reçoit une séance d'information d'une heure puis rencontre Craig et Marc Kielburger. Qu'est-ce qu'on cherchait à rationaliser? Le programme comportait de nombreux problèmes. Pourquoi leur a-t-on dit qu'on pourrait le rationaliser?

L'hon. Pablo Rodriguez: Je suis désolé, monsieur Angus, mais je dois rectifier quelque chose. Cela fait partie de son travail de rencontrer des gens et des intervenants, et il le fait constamment.

M. Charlie Angus: Je vois. J'imagine que tous les organismes de bienfaisance peuvent discuter au téléphone avec Rick Theis pendant 25 minutes juste avant que leur proposition soit soumise au Cabinet, parce que c'est un chic type.

Toutefois, il s'agit ici d'un accord de 1 milliard de dollars. N'aurait-il pas été raisonnable que le directeur des affaires du Cabinet reçoive une séance d'information complète? Je pense que oui. Était-ce intelligent de la part du directeur des affaires du Cabinet d'avoir une conversation de 25 minutes sur la façon de procéder pour que tout cela se concrétise? Comme par hasard, on a commencé à verser les fonds le jour même où il a eu cette conversation. Ne pensez-vous pas qu'il faisait...? Pourquoi ne dites-vous pas simplement qu'il faisait son travail, car il y avait une proposition de 1 milliard de dollars dont le Cabinet allait être saisi? Le travail de Rick Theis consistait en fait à protéger le premier ministre.

• (1645)

L'hon. Pablo Rodriguez: Mais monsieur Angus, c'est...

M. Charlie Angus: Ne serait-ce pas une meilleure façon d'expliquer les choses, pour ne pas qu'on pense qu'il s'agit simplement d'un incompetent qui octroie des contrats aux amis du premier ministre?

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce n'est pas le cas, monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Non?

L'hon. Pablo Rodriguez: Il a fait son travail. Il a rencontré...

M. Charlie Angus: Il s'agissait simplement d'un groupe qui allait recevoir 1 milliard de dollars, avant que le Cabinet soit saisi du dossier.

L'hon. Pablo Rodriguez: C'en était un parmi d'autres.

En fait, ils ont demandé une réunion à maintes reprises, mais ils ont dû attendre pour le rencontrer, étant donné qu'il rencontrait beaucoup de gens.

M. Charlie Angus: Oui, c'était juste avant que le programme de 1 milliard de dollars — ou plutôt de 900 millions de dollars — soit présenté au Cabinet.

L'hon. Pablo Rodriguez: Monsieur Angus, c'est le Cabinet qui prend la décision. C'est...

M. Charlie Angus: Je sais, mais ne pensez-vous pas que le directeur des affaires du Cabinet va devoir faire...? Comment gérez-vous vos affaires, monsieur Rodriguez? Vous êtes en train de me dire que c'est seulement un chic type qui parle à toutes sortes de gens? Il ne parlait pas aux représentants de YMCA ni à ceux d'Imagine Canada. Il parlait aux frères Kielburger, qui allaient recevoir 900 millions de dollars...

Le président: Merci, monsieur Angus.

Nous allons laisser la chance au ministre de répondre à la question. Je céderai ensuite la parole à M. Carrie.

Monsieur Rodriguez.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci, monsieur le président.

Sans vouloir vous offenser, monsieur Angus, sachez qu'il rencontre beaucoup de gens. Je le sais. C'est un fait. Et le Cabinet du premier ministre doit être transparent.

De plus, si je puis me permettre, monsieur le président, tout doit être fait très rapidement. N'est-ce pas? Nous sommes en pleine pandémie, alors nous devons rapidement mettre des programmes en place, et ainsi de suite. Les choses fonctionnent d'une certaine façon en temps normal... mais monsieur Angus, nous ne sommes pas en temps normal.

M. Charlie Angus: Eh bien, 1 milliard de dollars, c'est...

L'hon. Pablo Rodriguez: Mais nous faisons de notre mieux. Nous nous efforçons de faire du mieux que nous pouvons.

Le président: Merci, monsieur Angus. Votre temps est écoulé.

Je cède maintenant la parole à M. Carrie.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Rodriguez, M. Angus vient de vous poser une question au sujet des réunions. Il a parlé d'une réunion en particulier, mais je crois que vous avez dit qu'ils avaient tenté à plusieurs reprises d'obtenir une rencontre avant, en vain. Après la séance, vous pourriez peut-être nous donner les dates auxquelles ils ont tenté de communiquer avec M. Theis.

En réponse à M. Gourde, vous avez affirmé n'avoir jamais été impliqué dans le processus entourant le dossier de l'organisme UNIS. Pourtant, vous êtes le ministre que M. Trudeau a fait comparaître devant le Comité aujourd'hui. Je suis certain que vous vous êtes très bien préparé pour venir ici aujourd'hui. Vous avez sans doute remarqué une certaine frustration chez les membres du Comité, car il y a énormément de contradictions dans ce qu'a révélé le gouvernement. Notre travail consiste à aller au fond des choses et à découvrir la vérité pour les Canadiens. Je veux simplement exposer la version des faits du gouvernement.

Monsieur Rodriguez, le 18 avril, des collaborateurs de l'ancien ministre des Finances, Bill Morneau, et d'autres représentants du gouvernement ont proposé l'organisme UNIS comme tierce partie pour administrer la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant. Le 20 avril, Michelle Kovacevic, sous-ministre adjointe des Finances, a déclaré dans un courriel adressé à des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé que le Cabinet du premier ministre s'était déjà penché sur la proposition de l'organisme UNIS. Or, dans la chronologie des événements présentée par le Cabinet du premier ministre, le Cabinet y est mentionné pour la première fois lorsque Sofia Marquez, la directrice des relations avec le gouvernement chez UNIS, a envoyé un courriel à un membre du personnel du Cabinet, qui lui a ensuite conseillé de communiquer avec Rick Theis, le conseiller politique du premier ministre. Le 1^{er} mai, M. Theis a contacté Mme Marquez pour lui proposer une réunion téléphonique, réunion qui a eu lieu le 5 mai et à laquelle ont participé Marc et Craig Kielburger ainsi que Mme Marquez.

Lors de son témoignage devant le comité des finances l'année dernière, la cheffe de cabinet du premier ministre a indiqué que l'appel de 25 minutes n'était qu'une discussion d'ordre général et que M. Theis avait redirigé MM. Kielburger et Mme Marquez vers les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada. Pourtant, le résumé du Cabinet du premier ministre indique que le seul sujet de l'appel était la préoccupation de Rick Theis concernant la diversité des placements pour les programmes, soit une question qui prend au plus cinq minutes à régler, ce qui laisse environ 20 minutes de trop. De quoi a-t-on discuté exactement? Qu'est-ce qu'on cache ici? Que cache le gouvernement?

Pire encore, monsieur Rodriguez, en réponse au courriel de suivi de Craig Kielburger, M. Theis a dit qu'ils devraient se reparler bientôt. Il n'y a aucune raison valable pour laquelle M. Theis voudrait communiquer avec un intervenant qui n'a même pas été approuvé pour un contrat gouvernemental pertinent — à moins, bien sûr, que le gouvernement ait quelque chose à cacher. Pourtant, Craig Kielburger a envoyé un courriel de suivi indiquant que M. Theis et le Cabinet du premier ministre devraient aider l'organisme à rationaliser l'accord de contribution. C'était trois jours avant que le premier ministre soit mis au courant de l'approbation de la proposition, selon le résumé du Cabinet du premier ministre, et 17 jours avant que le Cabinet n'approuve l'organisme UNIS comme tierce partie pour administrer la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant.

Je ne vois pas pourquoi il serait question d'un accord de contribution dans une discussion d'ordre général, monsieur Rodriguez. Il est également important de souligner que le 5 mai est la date exacte à partir de laquelle l'accord de contribution, approuvé le 23 juin, s'est appliqué rétroactivement, ce qui signifie que l'organisme a pu recevoir un remboursement de ses dépenses de la part du gouvernement fédéral avant même que le premier ministre apprenne que la proposition avait été approuvée.

La version du gouvernement ne tient pas la route. Nous avons un fonctionnaire du ministère des Finances qui affirme que le Cabinet du premier ministre se penchait sur la proposition de l'organisme UNIS 10 jours avant toute discussion tenue entre l'organisme et les fonctionnaires du Cabinet du premier ministre, selon ce qu'indique le résumé du Cabinet; un appel téléphonique de 25 minutes qui était censé être d'ordre très général, mais qui, étrangement, a duré 20 minutes de plus que nécessaire; Craig Kielburger qui laisse entendre que le Cabinet du premier ministre devrait aider l'organisme à rationaliser l'accord de contribution alors que le Cabinet n'a été mis au courant de la proposition que trois jours plus tard; et M. Theis qui indique à Craig Kielburger qu'ils devraient se reparler bientôt alors que le gouvernement prétend que c'est seulement EDSC qui s'est occupé de l'élaboration de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant. Pour couronner le tout, l'accord de contribution signé entre l'organisme UNIS et le gouvernement s'est appliqué rétroactivement à partir du 5 mai, soit bien avant que l'organisme ait supposément reçu le feu vert pour mettre en œuvre le programme.

Monsieur Rodriguez, je ne peux même pas compter le nombre de trous qu'il y a dans cette version, et votre témoignage d'aujourd'hui ne nous permet pas de répondre aux questions qui sont demeurées sans réponse jusqu'à maintenant. Il n'y a que quatre personnes qui peuvent le faire: Rick Theis, Ben Chin, Amitpal Singh et le premier ministre. Vous n'êtes pas l'une de ces personnes. Ma question est très simple. Laquelle viendra témoigner devant nous mercredi? Pouvez-vous nous le dire? Nous devons avoir des réponses.

• (1650)

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci, monsieur Carrie. Je suis heureux de vous voir. Cela fait un bon moment.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il pour répondre?

Le président: Le temps de parole de M. Carrie est presque écoulé, mais vous pourrez utiliser le temps qui reste. Je vais exercer ma prérogative de président et vous accorder un peu plus de temps pour répondre aux questions qu'on vous a posées.

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci. C'est très apprécié.

Monsieur Carrie, comme je l'ai dit, il n'a pas été question d'ententes, de fonds contractuels ni rien de la sorte pendant cette conversation téléphonique. J'aimerais vous rappeler, si vous me le permettez, que c'étaient les fonctionnaires qui avaient recommandé UNIS. Ils ont dit qu'UNIS était le seul organisme en mesure d'administrer le programme. Voilà pourquoi, lorsque l'idée a été présentée au cabinet pour la première fois, le 8 mai, elle a été retirée. Nous voulions faire preuve d'une plus grande diligence, car le premier ministre avait beaucoup de questions sur beaucoup de choses. Ensuite, nous sommes allés de l'avant. C'était sans aucun doute la bonne façon de procéder. Les fonctionnaires ont participé dès le début et c'est eux qui ont fait cette recommandation. C'est ainsi que cela s'est passé. Il n'y a aucun fait nouveau à rapporter.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Nous passons maintenant à Mme May. Vous avez cinq minutes.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Merci. Je suis très heureuse de disposer de cinq minutes pour poser mes questions.

Tout d'abord, je pense que je suis la seule députée, de ceux qui posent des questions au ministre, qui ait voté en faveur de la motion qui oblige les membres du personnel à comparaître et qui pense que c'est approprié qu'un ministre compare à la place d'un employé. Je tiens également à préciser que la position défendue par M. Poitlivre en 2010 était fautive. La position qu'il défend aujourd'hui est la bonne. Je pense que les membres du personnel politique peuvent en fait avoir des informations essentielles dont les comités ont besoin, mais, compte tenu des principes de la responsabilité et de l'imputabilité ministérielles, il convient qu'un ministre prenne leur place.

Nous avons été très informels ici. Nous avons tous reconnu nos amitiés, alors je vais dire, monsieur Rodriguez, que nous sommes de vieux amis. À votre pleine connaissance, telle que je la vois aujourd'hui, Rick Theis a-t-il eu une seule interaction avec l'organisme UNIS, Marc et Craig Kielberger et Sofia Marquez, et sa communication directe avec eux se résume-t-elle à un appel de 25 minutes, le 5 mai? Est-ce exact?

L'hon. Pablo Rodriguez: Merci beaucoup, madame May. Je suis heureux de vous voir. Nous ne nous étions pas vus depuis belle lurette. Je m'ennuie de vous tous. C'est difficile de toujours rester à la maison.

Oui, absolument, c'était la seule conversation téléphonique. J'ai pris bien soin de poser toutes ces questions à M. Theis. Je lui ai demandé si cela avait été la seule conversation. Il a répondu: « Absolument. » Je lui ai demandé de me décrire la teneur de la conversation. Il m'a dit exactement ce que je vous ai expliqué. Il n'y a pas eu de conversation avant celle-là. Il n'y a pas eu de conversation après. Il n'y a eu que, je pense, l'échange d'un courriel dans lequel il a écrit qu'ils communiqueraient de nouveau. Quand je l'ai interrogé à ce sujet, il a dit que c'était un message que les fonctionnaires ont l'habitude d'envoyer par courtoisie, ce qui est vrai.

• (1655)

Mme Elizabeth May: Pour moi, une bonne partie des questions... J'ai relu les notes que j'ai prises lorsqu'un certain nombre d'intervenants clés ont comparu devant un autre comité, le comité permanent des finances. C'était il y a quelques mois, mais j'ai pu participer à ces réunions aussi.

Certainement, le public canadien — quiconque porte attention à cette question — sait que Rachel Wernick, comme sous-ministre adjointe du ministère chargé des services d'emploi, Emploi et Développement social Canada, y a témoigné. Le premier ministre y a témoigné, ainsi que son collaborateur principal, Katie Telford.

Je ne sais pas si l'appel téléphonique de M. Theis y ajoute quoi que ce soit. Je le dis parce je regrette un peu d'avoir voté pour une motion qui oblige les membres du personnel à se manifester même s'ils n'ont rien d'important à contribuer. Dans le cas de M. Theis, maintenant que je constate qu'il s'agit d'un seul appel téléphonique de 25 minutes, le 5 mai, je ne vois pas en quoi cela peut être pertinent. Nous savons que des décisions ont été prises et que des conversations ont eu lieu avec Rachel Wernick, et que des conversations ont eu lieu pour faire participer l'organisme UNIS bien avant la conversation du 5 mai.

Nous savons qu'on a annoncé le programme le 22 avril. Le premier ministre en a fait l'annonce avant même qu'un organisme ait été choisi pour effectuer le travail. Ensuite, le gouvernement a fait marche arrière et a dit au premier ministre qu'il ne pourrait pas confier la tâche au Service jeunesse Canada, car celui-ci n'était pas en mesure d'effectuer le travail. Ensuite, pour une raison ou pour une autre, quelqu'un a ajouté UNIS à la liste d'organismes. Par la suite, le 8 mai, on a tenté de faire accepter cette proposition, mais elle a été rejetée le 25 juin.

Je suis désolée, je ne voudrais pas faire perdre trop de temps au Comité, mais il me semble que c'est seulement utile de demander aux membres du personnel à comparaître s'ils possèdent des informations pertinentes. À mon avis, l'appel téléphonique de 25 minutes de M. Theis ne peut rien ajouter de substantiel à ce que nous savons déjà, puisque l'organisme UNIS devait déjà faire l'objet d'une réunion du comité principal du Cabinet avant que cet appel téléphonique se fasse. C'était inscrit à l'ordre du jour du 8 mai et a été reporté au 25 juin pour des raisons qui sont déjà du domaine public.

Soit dit en passant — cela appartient déjà au domaine public, alors je ne sais pas pourquoi tout le monde insiste pour tourner autour du pot... Je m'excuse auprès de tous mes collègues, mais je tiens à souligner que tout le monde savait que Sophie Grégoire-Trudeau avait été à Londres avec l'organisme UNIS. La seule question est à savoir si l'organisme a payé pour son voyage. Elle a contracté la COVID à l'événement de l'organisme UNIS auquel elle a participé en mars. Nous le savons tous.

Ma seule question restante est la suivante: le gouvernement continuera-t-il à s'opposer à ce que des membres du personnel se manifestent dans le cas où ils auraient d'autres renseignements pertinents?

Monsieur Rodriguez, je pense que vous avez montré que la seule chose que vous pouvez nous dire est qu'il y a eu une conversation téléphonique de 25 minutes le 5 mai, rien de plus. Si c'est tout, je ne sais pas si nous avons fait un bon emploi de votre temps et de celui du Comité en vous demandant de comparaître.

Avez-vous d'autres observations sur ce que M. Theis vous aurait dit ou ne pas dit concernant toute participation pertinente à cette affaire de sa part?

L'hon. Pablo Rodriguez: Madame May, c'était extrêmement important pour moi d'avoir cette conversation avec M. Theis. Aujourd'hui, lorsque je voulais obtenir un peu plus d'informations, je l'ai de nouveau interrogé pour m'assurer de pouvoir fournir cette in-

formation au Comité. En tout, la durée de sa conversation avec UNIS était exactement ce que vous avez dit. C'était d'environ 25 minutes. Il s'agissait surtout d'une conversation générale; c'est ce que c'était.

Tout le monde était au courant de cela. Honnêtement, je ne sais pas pourquoi le nom de M. Theis a été ajouté à la motion. Ce n'est pas à moi de décider, de juger ou quoi que ce soit. Je voudrais seulement le savoir, tout comme vous, parce qu'on savait qu'il y avait seulement eu une conversation de 25 minutes, il y a longtemps. Pourquoi? Parce que nous avons fourni des milliers de pages de documents.

Mme Elizabeth May: Savez-vous si... ?

M. Charlie Angus: J'invoque le Règlement.

Le président: Je reconnais le recours au Règlement.

Monsieur Angus, allez-y.

M. Charlie Angus: C'est juste que dans environ 30 secondes, nous aurons fait trois heures de séance et nous avons besoin de l'appui du Comité au complet pour continuer. Je ne peux pas continuer après 17 heures.

Puisque nous sommes saisis de deux motions, j'aimerais savoir si l'étude de ces motions sera reprise mercredi.

Le président: Nous avons certainement le temps de... Je pense que nous avons le temps. Je pense que nous pourrions certainement aborder ces motions, si telle est la volonté du Comité.

Je comprends que vous devez partir, et j'ai l'impression que les membres voudraient que le Comité au complet soit présent lorsque nous débattons des motions.

Un député: Oui.

Le président: Je vous entends.

Madame May, votre temps est presque écoulé, mais je vous permettrai de poser une dernière question et je laisserai le ministre y répondre.

• (1700)

Mme Elizabeth May: Par égard pour le temps dont dispose M. Angus, je m'arrêterai là.

M. Charlie Angus: Merci beaucoup, madame May. Je ne voulais pas vous interrompre. C'est seulement que si je pars à 17 heures, je voudrais savoir ce que nous ferons la prochaine fois.

Le président: Je sais que les horaires sont chargés et que nous avons tenu une longue réunion aujourd'hui.

Monsieur le ministre, je ne sais pas s'il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Je vous donne l'occasion de répondre et après nous proposerons l'ajournement de la réunion.

L'hon. Pablo Rodriguez: Comme je l'ai dit tantôt, je suis d'accord avec les observations de Mme May.

Je tiens à vous remercier, monsieur le président, d'avoir présidé cette réunion avec autant de professionnalisme. C'est très apprécié.

Je vous remercie tous, chers collègues, de tous les partis, de tout ce que vous faites pour notre pays. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur le moyen d'y arriver, mais nous convenons tous que nous voulons améliorer la vie des Canadiens. C'est pourquoi nous sommes tous ici.

Merci beaucoup.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le ministre.

Monsieur le président, je sais que je prends la parole alors que ce n'est pas mon tour, mais vous avez eu une réunion difficile et vous gérez toujours cela avec le plus grand professionnalisme et beaucoup de grâce. Merci.

Le président: Chers membres, c'est un privilège pour moi de présider ce comité.

Chers collègues, nous allons maintenant proposer l'ajournement. Au plaisir de vous revoir à notre prochaine réunion.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>